Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

JUIN 1957

N° 92

SOMMAIRE

MOTIONS

pour le

49e CONGRÈS NATIONAL

TOULOUSE 27-28-29-30 JUIN 1957

★

2e FASCICULE

PAGES

- Note du secrétariat général 1
- Motion de politique générale présentée par Pierre COMMIN, Georges BRUTELLE, Pierre Herbaut 3
- Motion de la section de Pont-Sainte-Marie 12
- Le problème algérien 13
- Motion sur l'Algérie 17
- Motion de la fédération du Maroc 18
- Pour un code civique de la démocratie 19
- Affronter le réel 21
- Projet d'appel 23
- Evolution démographique et éventuelle crise économique 24
- Pour une réintégration 24
- Motion de la section de Cherbourg 25
- Réforme des institutions et du régime des élections 27
- Pour une tribune libre 28
- Le P. S. doit devenir le grand parti démocratique de tous les travailleurs 29
- Motion de la 6e section de Paris 32
- Motion d'orientation générale 33
- Pour la tendance constante à la distribution égalitaire des richesses. 36
- Pour une tribune libre à l'intérieur du Parti 37
- Motion de la fédération de Seine-et-Marne 38
- Un terrain solide 38

Coll. Fondation Jean-Jaurès

49E CONGRÈS

27. 28, 29, 30 Juin 1957
TOULOUSE

2e FASCICULE

Coll. Fonds Jean-Jaurès

Note du Secrétariat général

La quantité des textes reçus nous a contraints à les éditer en deux fascicules.

La première livraison est maintenant en place dans les fédérations et sections. Le présent bulletin est le dernier renfermant motions et textes d'orientation pour le prochain Congrès national (Toulouse, 27, 28, 29, 30 juin).

Dès réception, les Secrétaires de sections peuvent donc convoquer la réunion préparatoire du Congrès fédéral.

Motion de politique générale

PRÉSENTÉE par **Pierre COMMIN**
Georges BRUTELLE, Pierre HERBAUT

AVANT-PROPOS

LE Congrès national de Toulouse a pour tâche de définir les objectifs que le Parti se propose d'atteindre dans un proche avenir. Avant de soumettre ces objectifs à un examen critique des militants, nous avons jugé utile d'analyser les résultats obtenus depuis que le Parti a accepté les responsabilités de l'exercice du pouvoir. C'est l'objet de la première partie de notre texte.

Cependant, pour exposer plus clairement et plus logiquement l'ensemble du problème algérien, nous avons analysé, dans le chapitre spécial qui lui est consacré, à la fois les résultats obtenus et les objectifs à atteindre.

Nous avons conscience d'un certain déséquilibre qui existe entre la partie de notre texte consacrée au problème algérien et la partie consacrée aux autres problèmes. Ce n'est pas que nous considérions que le problème algérien ait une importance plus grande, mais il est actuellement le plus controversé à l'intérieur du Parti.

Enfin, nous tenons à souligner que ce texte était, pour l'essentiel, rédigé avant la chute du gouvernement. Les solutions proposées restent, selon nous, pleinement valables.

PREMIÈRE PARTIE

LA PORTEE DES RESULTATS OBTENUS

EN janvier 1956, le Parti a revendiqué les responsabilités de l'exercice du pouvoir pour appliquer un plan de réformes économiques et sociales, pour défendre les libertés démocratiques contre le communisme et le poujadisme. Malgré les pires difficultés, nationales et internationales, le bilan de seize mois de gouvernement à direction socialiste est très positif.

I. — DANS LE DOMAINE SOCIAL

Les conquêtes obtenues dans le domaine social traduisent la volonté du Parti d'adapter aussi exactement que possible le progrès social au progrès économique et technique.

— Fonds national de solidarité.
— Trois semaines de congé payé.
— Réduction des abattements de zone.
— Médiation en matière de conflits du travail.
— Extension du délai-congé.
— Statut des travailleurs à domicile.
— Réadaptation et reclassement des diminués physiques.
— Congé d'éducation ouvrière.
—Loi-cadre de construction de logements populaires.
— Projet Albert Gazier sur la Sécurité sociale et les honoraires médicaux.
— Revalorisation de la fonction publique.
— Accroissement des rémunérations des travailleurs du secteur privé comme conséquence de l'expansion économique.

II. — DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'expansion économique a progressé régulièrement, tant sur le plan industriel que sur le plan agricole. Le plein emploi est assuré.

Le problème de la balance des comptes s'est trouvé posé dans des conditions d'autant plus difficiles que la France a cessé, en 1956 et en 1957, de recevroir l'aide américaine, alors que les années précédentes cette aide avait procuré plusieurs centaines de milliards payables en dollars.

Diverses causes ont contribué à provoquer le déséquilibre de la balance extérieure. L'expansion économique elle-même entraine un accroissement des importations de matières premières et d'énergie. Les grands objectifs que nous nous sommes proposé d'atteindre en Algérie et dans les territoires d'outre-mer entrainent des conséquences non seulement financières, mais économiques. Les gelées de l'hiver 1956, la crise de Suez ont également exigé des importations.

Pour remédier à cette situation, une première série de mesures a été prise pour freiner les importations et accroître les exportations.

Pour maintenir la stabilité monétaire, pour s'opposer à toute idée de dévaluation, pour contenir la poussée des prix, pour faire face au danger d'inflation, *un double effort s'est exercé pour rétablir l'équilibre entre la masse des produits et des services offerts et la masse des moyens disponibles :*

a) Par des économies budgétaires réelles portant sur les frais généraux de la nation ou sur des travaux que l'on peut différer sans toutefois réduire les investissements indispensables au développement du potentiel énergétique du pays ;

b) Par des recettes nouvelles, comportant des impôts et des taxes non répercutables sur les prix de denrées de grande consommation et sans que la charge fiscale qui pèse sur les salariés soit aggravée.

L'hostilité déclenchée par la réaction contre les impôts proposés par le gouvernement à direction socialiste et qui a abouti à la chute de celui-ci est bien la démonstration que ces impôts s'inscrivaient dans le cadre d'une conception socialiste de la fiscalité, en attendant une réforme plus profonde de la fiscalité, dont le projet devait être déposé après le vote de ces mesures, lesquelles étaient indispensables aussi pour rétablir l'équilibre budgétaire et faciliter la trésorerie.

Le projet de loi-cadre agricole déposé par le gouvernement à direction socialiste comporte un aménagement des structures de l'économie rurale, des circuits de distribution et une organisation des marchés. Le but de cette loi-cadre est d'obtenir une amélioration du pouvoir d'achat des paysans et des consommateurs.

III. — LA POLITIQUE OUTRE-MER

La loi-cadre pour les territoires d'outre-mer et les décrets d'application constituent des textes de portée historique qui permettent l'application d'une politique hardie d'évolution dans ces territoires, politique fondée sur l'égalité, la solidarité, la confiance et l'union entre le peuple de France et les peuples d'outre-mer.

Ces succès de la poltique française dans les territoires d'outre-mer faciliteront l'association de ces territoires avec les institutions nouvelles européennes et, notamment, la communauté économique.

IV. — SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le gouvernement à direction socialiste avait, dès son arrivée au pouvoir, multiplié ses initiatives pour accentuer la détente internationale et réaliser un rapprochement entre les peuples. Le coup de force du colonel Nasser et la sauvage intervention soviétique en Hongrie ont ruiné les espérances que ces efforts avaient suscitées.

Face au coup de force du dictateur égyptien, le gouvernement à direction socialiste a alerté le monde libre sur les dangers qui menaçaient la paix. Tous les moyens pacifiques et de conciliation ont été employés pour faire du canal de Suez un moyen mondial de communication qui ne soit ni un instrument du capitalisme privé ni celui d'un nationalisme. Ce but n'a pu être encore atteint en raison de la défection de nos alliés. Mais il faut savoir gré au gouvernement Guy Mollet d'avoir persévéré et alerté l'opinion démocratique internationale en saisissant le Conseil de sécurité du problème de Suez.

Menacé par Nasser, le petit Etat démocratique et socialiste d'Israël était voué à une destruction certaine si aucun secours ne lui était venu à temps, de l'extérieur. Le gouvernement a sauvé Israël par une opération de police militaire.

Les tragiques événements de Hongrie ont bouleversé les démocrates du monde entier. L'Union soviétique, par sa crimnielle intervention, a compromis les espoirs de détente qui s'étaient exprimés après la mort de Staline et le XXe Congrès du P.C.U.S. Aux Nations Unies, la France a soutenu la cause de la révolution hongroise.

Devant les Nations Unies, le gouvernement français a fait reconnaître la valeur positive de nos propositions en vue d'un règlement pacifique et démocratique du problème algérien.

Le voyage de Guy Mollet aux Etats-Unis a permis de resserrer les liens entre nos deux pays et de trouver avec les dirigeants américains de nombreux points d'accord sur les problèmes de la défense de notre continent et sur celui de la construction d'une Europe unie.

V. — SUR LE PLAN EUROPEEN

Le gouvernement à direction socialiste et le Parti ont donné une vigoureuse impulsion à la politique de construction européenne. La signature des traités sur le Marché commun et l'Euratom constitue un événement capital pour le destin des Européens et des peuples d'outre-mer qui leur sont associés.

Le traité de l'Euratom, notamment, assurera un développement pacifique de l'énergie atomique, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle révolution industrielle dont les travailleurs doivent tirer les plus larges profits.

DEUXIÈME PARTIE

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE DANS UN PROCHE AVENIR

LES résultats obtenus sont dus à l'action vigoureuse des camarades délégués au gouvernement, soutenus par le Parti tout entier. L'action que le Parti a menée a permis d'accroître sa capacité d'organisation, sa capacité politique et son crédit auprès de l'opinion par son courage à affronter les grandes tâches nationales sans jamais négliger les intérêts des classes laborieuses dont il est le mandataire naturel.

Des problèmes redoutables sont posés devant nous. Nous avons le devoir de les aborder avec sérieux, avec la volonté de les résoudre. Il nous faut avoir conscience des responsabilités nouvelles que la confiance du pays nous confère.

CHAPITRE PREMIER

LE PROBLEME ALGERIEN

I. — L'ŒUVRE ACCOMPLIE

— Le 48e Congrès national de Lille avait clairement défini les principes, les objectifs et les moyens d'une politique pacifique, démocratique et négociée du problème algérien.

— Le président du Conseil et les camarades délégués au gouvernement se sont attachés à mettre en pratique, en dépit des plus grandes difficultés, tant nationales qu'internationales, le programme contenu dans la résolution de Lille.

— Les représentants qualifiés du Parti n'ont laissé échapper aucune occasion de prendre les contacts nécessaires pour obtenir de ceux qui se battent un « cessez-le-feu » sans préalables politiques.

— A l'offre permanente de « cessez-le-feu » du gouvernement à direction socialiste, les chefs de la rébellion ont répondu en redoublant d'intransigeance, en réaffirmant leur opposition à une solution démocratique, solution qui avait cependant reçu l'approbation de la majorité des pays membres de l'O.N.U.

— Des réformes politiques, économiques et sociales ont été mises en œuvre, conformément aux décisions du 48e Congrès : augmentation notable de l'implantation administrative par la création de nouveaux départements, dissolution des communes mixtes et création de municipalités de plein exercice, installation de sections administratives spéciales (S.A.S., rurales et urbaines, dont on ne dira jamais assez l'admirable travail, mise en place de la réforme agraire, réforme du métayage, rajustement des redevances payées par les exploitants d'alfa, hausse des salaires agricoles, extension du Fonds national de solidarité aux vieux musulmans, (1), etc.

En seize mois, une œuvre sans précédent a été ainsi accomplie.

— Certains dénoncent le manque de confiance de la masse musulmane, qui empêcherait une solution plus rapide. On oublie trop souvent que les socialistes ont recueilli l'héritage d'une situation créée, d'une part, par cent trente années de colonialisme, d'autre part par l'impuissance des gouvernements précédents, en particulier de ceux qui ont eu la responsabilité du pouvoir depuis l'insurrection du 1er novembre 1954.

— Les réformes engagées auraient pu être développées et approfondies davantage encore et auraient porté de meilleurs fruits, si les chefs de la rébellion, qui en redoutent la portée, ne s'étaient attaqués systématiquement aux musulmans désireux de concourir à leur réalisation : c'est ainsi que les pressions physiques et morales de toute sorte, les mutilations, les égorgements n'ont cessé de peser comme une menace, trop souvent suivie d'effet, sur ceux qui acceptent les terres partagées en vertu de la réforme agraire ou encore participent aux délégations spéciales, ou profitent des facilités prévues pour leur accession à la fonction publique.

— On déplore souvent l'incompréhension d'une grande partie de la population européenne devant l'entreprise de réformes : de fait, son refus de contacts et de coopération avec la population musulmane, aussi bien que l'influence qu'elle exerce à différents échelons de l'administration contribuent trop souvent à rendre plus difficile l'expression de la volonté libérale de la France.

Il est profondément désagréable pour des socialistes de constater que les ultras du colonialisme parviennent à exploiter les sentiments patriotiques de la masse des Français d'origine européenne et la précarité de leur situation.

— Depuis dix ans, l'opinion républicaine a été troublée par les excès violents commis outre-mer, en particulier à Madagascar et en Tunisie lors des ratissages du cap Bon. *Rien de semblable ne s'est produit en Algérie depuis que le gouvernement à direction socialiste est au pouvoir et ce, malgré les formes de terrorisme particulièrement odieuses qui ont été choisies par la rebellion.*

— L'effort de pacification a été poursuivi en vue de rétablir la sécurité, d'établir un climat d'où seraient exclues la peur et la méfiance, et de créer ainsi les conditions politiques et psychologiques d'un « cessez-le-feu » et de procéder à des élections libres au collège unique.

— Des actes individuels inadmissibles ont pu permettre à certains de défigurer, à des fins partisanes, le véritable caractère de la pacification. Le Parti socialiste entend dénoncer tous les abus et exiger la recherche et la punition des coupables. Mais il ne saurait pour autant permettre l'exploitation qui en est faite. *Aussi nous félicitons-nous que le gouvernement ait créé la « Commission permanente de sauvegarde des droits et des libertés individuels ». C'est la première fois qu'un gouvernement accepte que la vérité soit établie sans contestation possible sur les conditions dans lesquelles son armée et son administration agissent dans un territoire en proie à des troubles intérieurs graves.*

— Alors que les gouvernements précédents se sont bornés à enregistrer la dégradation accélérée de la situation en Algérie, le Parti socialiste et les camarades délégués au gouvernement ont multiplié les efforts pour recréer les conditions d'un règlement pacifique, démocratique et négocié du problème algérien.

II. — POURQUOI UNE ALGERIE NOUVELLE ?

— *Une Algérie nouvelle* constitue un impératif pour le développement économique, social, politique et culturel des populations algériennes elles-mêmes. Sans nier le caractère positif de certaines réalisations du passé, la forme colonialiste de l'administration et de l'économie a limité le développement de l'Algérie et n'a pas donné aux élites musulmanes la place légitime que l'enseignement de la culture française leur permettait d'espérer.

A l'époque actuelle, il est impensable que le peuple d'Algérie puisse accéder à la technicité et à la préparation aux grandes tâches économiques sans l'association et la collaboration avec un pays d'évolution moderne tel que la France.

— *La séparation entre la France et l'Algérie se traduirait inévitablement par une aggravation de la misère et une régression économique.*

— *Une Algérie nouvelle liée indissolublement à la métropole* constitue un impératif national pour le développement français, en raison, d'une part, de

(1) Le terme de « musulmans » appartient au vocabulaire consacré ; nous l'emploierons donc dans ce texte pour la commodité du langage, bien qu'il ne puisse réellement convenir à l'ensemble des Algériens d'origine non européenne. Ce n'est pas un des moindres signes de la complexité du problème que cette pénurie de vocabulaire qui oblige à désigner une fraction de population du nom d'une religion, ce qui ne rend compte en aucune façon des diversités ethniques, politiques, philosophiques... et religieuses elles-mêmes. Du seul point de vue ethnique, il est évident que la communauté « musulmane » doit se décomposer en Arabes, Kabyles, Mozabites, etc.

l'interpénétration des deux économies et, d'autre part, de la liaison naturelle qu'effectue l'Algérie avec le Sahara et l'Afrique. *Une Algérie séparée de la France cela signifierait une réduction du potentiel économique français par la disparition du marché métropolitain de 400.000 travailleurs algériens et par la condamnation au chômage de plusieurs centaines de milliers de travailleurs français.*

— En Afrique, les réformes audacieuses, politiques et administratives, que la loi-cadre a introduites, risquent d'être sans lendemain dans le cas d'une Algérie séparée de la France.

— Dans la même hypothèse, l'exploitation des ressources du Sahara au profit, en premier lieu, de l'Algérie, des pays contigus et de l'Afrique, serait rendue très difficile, sinon impossible. *Enfin, ce serait mentir au pays que d'affirmer qu'il est possible de construire une Europe, associée aux territoires d'outremer, sans la clef de voûte que doit constituer une Algérie liée à la France.*

— *Ainsi donc, la construction d'une Algérie nouvelle répond à des impératifs fondamentaux tant sur le plan des intérêts des populations algériennes, que sur le plan des intérêts nationaux et celui des intérêts de l'Europe.*

III. — LES SOLUTIONS A CONDAMNER

a) La situation antérieure était essentiellement caractérisée par un régime politique fondé sur la discrimination raciale et l'inégalité des droits permettant une exploitation de type colonialiste. *Les socialistes doivent poursuivre leurs efforts pour supprimer définitivement cette situation ;*

b) Le nationalisme et le fanatisme religieux ne sont pour certains que le moyen de mobiliser les masses en utilisant leurs aspirations à participer à la gestion de leurs propres affaires pour s'emparer du pouvoir par la terreur et s'y maintenir par la dictature. L'histoire enseigne qu'il s'ensuit alors presque toujours, pour ces masses, un état aggravé de misère et d'oppression. *Les socialistes ne peuvent se résigner à accepter le nationalisme comme le moyen d'assurer la libération de l'homme. Leur devoir est au contraire de franchir résolument cette étape.* D'aucuns la considèrent comme fatale dans l'évolution des peuples sous-développés. Mais elle a toujours été le résultat du refus systématique opposé par des gouvernements colonialistes et réactionnaires de tirer les conséquences de cette évolution.

— *Dans le cas particulier de l'Algérie,* en raison de l'importance du nombre des Algériens d'origine européenne, installés depuis de nombreuses générations sur ce sol qui est devenu leur patrie, autant qu'elle est celle de tous les autres éléments de la population, en considération aussi des liens économiques existants, *l'indépendance explicitement consacrée,* ou la *reconnaissance du fait national,* ou encore la *proclamation de la vocation à l'indépendance, sont à rejeter formellement.* Cette indépendance conduirait, d'une part, à la séparation inéluctable de la France et de l'Algérie, d'autre part, aux pires catastrophes : pogroms, guerre civile, anarchie ou dictature.

Si cette *pseudo-indépendance* ne peut, à notre époque, constituer la solution moderne et démocratique du problème algérien, *toute méthode de règlement aboutissant indirectement, à brève échéance, ou à terme, à ce résultat, est à proscrire.*

Une conférence dite de la « Table ronde », visant à parvenir à un règlement politique général suppose d'abord que nos adversaires sont animés d'une volonté de discussion loyale et qu'ils accepteraient de participer à cette conférence ; *ce qui n'a jamais été démontré que par certains qui sont disposés à souscrire d'avance à toutes les revendications des chefs de la rebellion.* Mais une telle méthode suppose également que l'on accepte de conférer la représentativité des musulmans à un ou deux mouvements seulement, ce qui est profondément contraire à la démocratie. Une conférence de la « Table ronde », par ailleurs, aboutirait inéluctablement à une cascade de surenchères et en définitive à l'impasse. Les partisans de la force pour rétablir la situation antérieure trouveraient dans cet échec des arguments supplémentaires pour tenter d'entraîner l'opinion dans cete voie.

IV. — LES PRINCIPES DE LA RESOLUTION DE LILLE RESTENT VALABLES POUR RECONNAITRE ET ORGANISER LA PERSONNALITE ALGERIENNE

— La résolution votée au Congrès de Lille a défini clairement les objectifs que le Parti se propose d'atteindre pour le règlement politique du problème algérien.

— La déclaration du président du Conseil, en date du 9 janvier dernier, constitue une mise au point détaillée des principes exprimés dans cette résolution. Cette motion et cette déclaration restent pleinement valables dans les circonstances actuelles : aucune partie ne peut en être supprimée sans que soit dénaturée la politique à laquelle le Parti socialiste reste profondément attaché.

— Ces principes, on s'en souvient, sont les suivants :

a) Garantir l'égalité complète des droits et des devoirs entre tous les habitants de l'Algérie ; assurer la *coexistence* des populations d'origine ethnique différente et la protection des *minorités ;* organiser le partage équitable des *responsabilités, des emplois et des ressources ;*

b) Assurer à l'Algérie, dans le cadre ainsi tracé, *une large autonomie de gestion,* garantie par des *institutions internes disposant d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir législatif ;*

c) Créer des *liens institutionnels solides* avec la France métropolitaine dans l'intérêt supérieur des deux pays.

V. — METHODES ET MOYENS

a) REFORMES :

— En dépit de nouveaux obstacles que nous avons analysés et qui ont freiné l'application des réformes, le Parti socialiste affirme sa volonté de *poursuivre l'application des réformes, d'en élargir le champ et d'en accélérer le rythme.*

— En ce qui concerne la réforme des municipalités, il convient que soit rendue plus claire encore l'intention de la France, c'est-à-dire que la volonté d'une politique libérale se manifeste davantage :

1) Par des efforts toujours plus grands pour faire participer les musulmans, en nombe équitable, aux délégations spéciales ;

2) Par le choix judicieux des membres européens décidés à rompre avec le passé.

— Il convient également qu'à un effort destiné à pallier la sous-administration corresponde un effort d'implantation judiciaire qui apparaît tout aussi nécessaire.

— Les nouvelles municipalités auront pour tâches de gérer les intérêts locaux et d'*établir les nouvelles listes électorales pour l'application du collège unique.*

— *La scolarisation doit être accélérée.*

b) LA PACIFICATION :

— L'effort de pacification doit être poursuivi dans le respect des droits de l'homme. Il demeure la condition indispensable d'un règlement politique.

c) RELANCE DU « CESSEZ-LE-FEU » ET REGIME POLITIQUE PROVISOIRE :

— Le cessez-le-feu, sans préalable politique, reste

la condition fondamentale d'un règlement politique d'ensemble.

— Le gouvernement à direction socialiste, conformément à la volonté du Parti, a eu raison de réaffirmer solennellement et en permanence la validité de cette offre de « cessez-le-feu ».

— Les chefs de la rebellion y ont jusqu'ici répondu par des fins de non-recevoir, au mépris des intérêts les plus légitimes des populations d'Algérie.

— *Le Congrès national demande au gouvernement de prendre des initiatives nouvelles comportant simultanément, d'une part, la relance de l'offre de « cessez-le-feu » et d'autre part, le dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale d'un projet de régime politique provisoire qui serait progressivement appliqué dans le cas où les offres de « cessez-le-feu » n'aboutiraient à aucun résultat.*

— *Les discussions pour aboutir au « cessez-le-feu » devront être officielles, directes et secrètes. Il appartiendra au gouvernement de désigner ses représentants qualifiés. Il prendra toutes dispositions pour assurer la sécurité des interlocuteurs adverses, y compris, au besoin, la neutralisation d'une zone où se tiendaient les rencontres. Il invitera des observateurs étrangers choisis par lui pour vérifier le respect des garanties mutuellement contractées.*

— Il serait inacceptable d'envisager comme *négociateurs directs* tous représentants d'un pays étranger quel qu'il soit, même si la position géographique et les intérêts de certains les conduisaient à se préoccuper du règlement politique du problème algérien.

VI. — LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE L'ALGERIE NOUVELLE ET LEUR MISE EN PLACE PROVISOIRE

— Dans l'hypothèse où ceux qui se battent contre nous tardent à répondre aux nouvelles initiatives françaises, ou se refusent à y donner suite, il est indispensable qu'une *solution politique soit offerte aux populations d'Algérie.*

— Ce nouveau régime politique, s'ajoutant au développement des réformes, doit contribuer à rendre confiance aux différentes communautés, dans la volonté de la France de construire une Algérie démocratique, qui assurera aux Musulmans comme aux Algériens d'origine européenne la pleine égalité des droits.

Mais le Congrès National entend réaffirmer sa conviction que le règlement définitif du problème algérien ne pourra être que négocié entre les représentants de la République Française et une représentation démocratique des divers éléments de la population algérienne, obtenue grâce à des élections libres au collège unique.

C'est pourquoi le régime politique que devra soumettre au Parlement le gouvernement français ne saurait faire l'objet que d'une *mise en place provisoire jusqu'au moment où la négociation avec les interlocuteurs désignés par le suffrage universel aura permis d'aboutir à un régime définitif.*

A. — Les institutions internes de l'Algérie destinées à assurer aux populations algériennes une large autonomie de gestion doivent comprendre :

1) *des collectivités locales* dotées d'Assemblées élues au suffrage universel et au collège unique, et disposant du maximum de pouvoirs pour assurer la gestion des intérêts locaux des populations ;

2) *des collectivités territoriales* disposant d'un exécutif et d'un législatif issu d'assemblées élues au suffrage universel et au collège unique et pouvant comporter la représentation des organismes professionnels économiques et de travailleurs. Ces autorités territoriales disposeront d'attributions étendues notamment en matière administrative, financière et de police, afin qu'soit assurée à ces territoires la plus large autonomie de gestion, pour tout ce qui concerne les intérêts territoriaux ;

3) *Un exécutif et un législatif* nécessaires pour coordonner l'action des territoires, comporteront des pouvoirs indispensables à l'exercice de leurs compétences. L'existence d'un exécutif et d'un législatif garantira au-dessus des territoires la personnalité algérienne.

B. — Les liens entre l'Algérie et la France seront assurés :

1) *Par le pouvoir permanent d'arbitrage de la République française* dont les représentants veilleront à ce que les droits reconnus à tous les Algériens, sans distinction d'origine, soient rigoureusement respectés et à ce qu'aucune communauté ne soit opprimée par l'autre ;

2) *Par des attributions dévolues aux pouvoirs publics français* limitées à ce qui concerne la souveraineté nationale et les intérêts vitaux de la République française dans son ensemble ;

3) *Par la participation aux pouvoirs publics français* des représentants de l'Algérie, élus au suffrage universel et au collège unique.

4) *Par l'institution d'un fonds d'expansion économique et sociale pour l'Algérie,* fonds qui sera alimenté par une contribution importante et permanente de la métropole et qui sera géré comme une institution commune.

— Le projet d'institutions politiques nouvelles devra s'accompagner de *projets de lois instituant le suffrage universel et le collège unique, avec dispositions garantissant la représentation des communautés minoritaires.* Ainsi, dans le cas où les chefs de la rébellion s'obstineraient à refuser le cessez-le-feu, la population musulmane, déjà informée par la déclaration du 9 janvier, *verrait consacrer par des actes législatifs les droits solennellement reconnus par le gouvernement.*

— La mise en place provisoire des nouvelles institutions algériennes devra se faire progressivement et systématiquement au fur et à mesure que se manifestera le regain de confiance qu'elles doivent susciter et en commençant par l'organisation des collectivités locales et territoriales.

— Pour éviter d'aboutir à des expériences où des fantoches joueraient un rôle néfaste, *la mise en place provisoire des institutions nouvelles devra faire l'objet de soins attentifs.* Chaque fois que les circonstances le permettront, il faudra recourir aux élections pour la désignation des membres des assemblées. Mais dans tous les cas où la liberté des élections risquerait d'être compromise par la pression terroriste, le choix des membres de ces assemblées sera dicté par le souci de ne laisser subsister aucune équivoque sur les intentions libérales de la France et sur sa volonté de rénovation. *La population musulmane sera équitablement représentée. Seront éliminés des postes de responsabilités ceux qui incarnent l'esprit d'un colonialisme périmé.*

Dans le même temps où seront installées provisoirement ces institutions nouvelles, la France doit s'engager dans la voie de l'apaisement et de la réconciliation. Il devra être procédé à la libération des détenus politiques, sans confusion possible cependant avec ceux qui ont fait l'objet de procédures pénales régulières.

CHAPITRE II

POLITIQUE SOCIALE

L'ŒUVRE considérable accomplie en seize mois d'action gouvernementale doit être poursuivie en vue d'adapter toujours davantage le progrès social au progrès technique.

La politique sociale du Parti comportera des réformes améliorant la condition matérielle des classes laborieuses et l'application d'un plan social, garantissant aux travailleurs les avantages qui découleront de l'expansion économique.

I. — PLAN SOCIAL

Le troisième plan de modernisation et d'équipement sera accompagné d'un plan social. Ces deux plans seront publiés dans le même document et soumis ensemble aux diverses instances législatives.

Le plan social doit mettre en évidence l'aspect social de certaines des actions prévues au plan économique : logement, enseignement, plan hospitalier.

Le plan social doit assurer et garantir l'amélioration du niveau de vie en fonction de l'accroissement du revenu national, en liant réglementairement le développement économique aux salaires, au plein emploi, aux régimes sociaux.

Mais sans attendre la mise au point du troisième plan de modernisation et d'équipement, les mesures suivantes, tirées du plan social, doivent être arrêtées, annoncées et mises en vigueur.

II. — SALAIRES

Le salaire garanti doit varier non seulement avec le coût de la vie mais aussi avec le revenu national.

a) *Le salaire garanti doit varier avec le coût de la vie ;*

L'indice des 213 articles sera remplacé par un indice calculé d'après les dépenses réelles du manœuvre. Cet indice sera distinct de l'indice du coût de la vie. Sa composition, qui tiendra compte des fruits et des légumes, sera soumise à l'avis de la commission supérieure des conventions collectives.

b) *Le salaire garanti doit varier avec le revenu national ;*

Des confrontations seront organisées par le gouvernement avec les organisations professionnelles afin d'examiner la situation économique, l'exécution du plan de modernisation et d'équipement ainsi que les mesures à prendre pour majorer le S.M.I.G. en fonction de l'accroissement des richesses nationales.

c) *Le salaire trimestriel garanti,* variant dans les conditions indiquées ci-dessus, devra être inscrit dans les conventions collectives ;

d) *Les augmentations de salaires* doivent être obtenues par le jeu des conventions collectives.

III. — PLEIN EMPLOI

Au cours des confrontations prévues avec les organisations professionnelles, les pouvoirs publics examineront les dispositions propres à maintenir le plein emploi.

Un projet sera déposé en vue de remplacer l'ordonnance du 24 mai 1945 par des dispositions comportant la déclaration obligatoire des embauchages et des licenciements sans les soumettre à autorisation administrative et précisant que le contrat de travail ne peut être rompu par l'employeur que pour un motif légitime.

IV. — REGIMES SOCIAUX

a) *Projet de loi Gazier ;*

L'Assemblée nationale sera invitée à entreprendre avant les vacances la discussion du projet Albert Gazier, harmonisant les relations entre le Corps Médical et la Sécurité Sociale, afin que la mise en œuvre des mesures votées puisse commencer début 1958.

— Dès maintenant le prix des produits pharmaceutiques sera diminué.

b) *Les allocations familiales ;*

— Le projet de loi prévu à l'article 2 de la loi de finances du 29 décembre 1956 et concernant les *allocations familiales* devra être déposé à bref délai, après avoir été soumis à la Commission Supérieure des allocations familiales et au Conseil économique.

— Ce projet comportera un début de fiscalisation du financement des prestations familiales et posera le principe d'une *augmentation des taux en fonction de l'accroissement du Revenu national ;*

— Sans attendre le vote de ce texte, certaines prestations pourraient être augmentées, par exemple les majorations versées pour les enfants les moins jeunes.

c) *Unification des systèmes assurance-vieillesse ;*

Un projet sera déposé comportant l'unification progressive des systèmes assurance-vieillesse.

V. — ZONES DE SALAIRES

— Les écarts actuels seront réduits de 20 pour cent.

VI. — PRODUCTIVITE

Dans les conventions collectives doivent être insérées des formules du type Renault comportant participation des travailleurs aux résultats de la productivité.

VII. — SECTEUR PUBLIC

Dans le secteur public la procédure de conciliation élaborée par le Parlement, lors de la discussion du projet de loi sur la médiation, sera mise en vigueur sans attendre la promulgation de la loi.

Des accords concernant l'octroi de primes de productivité seront conclus ou renouvelés mais dans le cadre de chaque entreprise publique, en écartant toute référence à la productivité d'autres sociétés nationales ou d'autres branches d'activité.

Dans une première étape, la « Commission de coordination des salaires » convoquera devant elle les syndicats ouvriers et les directions des entreprises chaque fois qu'elle examinera une question les concernant.

Ensuite, cette commission serait supprimée lorsqu'il aura été constaté que les questions de rémunération se règlent entreprise par entreprise sans considération des mesures intervenues dans d'autres entreprises ou dans d'autres professions.

VIII. — CONDITIONS DE TRAVAIL

— Dépôt rapide des textes créant des conseillers du travail, dans les entreprises à personnel nombreux et de projets tendant à réformer les Conseils de Prud-hommes (élargissement de leur compétence, création de juridictions prud'homales d'appel) et les Comités d'entreprise (extension de leurs pouvoirs, contrôle démocratique de l'emploi des fonds sociaux, etc.)

IX. — VOTE RAPIDE DES TEXTES ACTUELLEMENT EN COURS DE DISCUSSION DEVANT LE PARLEMENT

— Travailleurs handicapés, congés d'éducation ouvrière, travailleurs à domicile, médiation, préavis d'un mois, extension du Fonds de solidarité aux infirmes, aide aux Français rapatriés de l'étranger.

X. — MAINTIEN D'UN MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

coordonnant les départements du travail et de la Sécurité sociale, et de la Santé publique, et de la population.

XI. — MAIN-D'ŒUVRE

Les problèmes de main-d'œuvre seront désormais dominés par trois facteurs essentiels : la poussée démographique, la communauté économique européenne, le développement de l'automation. Ces facteurs entraîneront une nécessaire reconversion de certaines entreprises, un afflux de jeunes sur le marché du travail, un risque de chômage qui ne sera écarté que par une refonte de nos structures économiques.

La réforme scolaire préparée par le gouvernement à direction socialiste doit être réalisée sans retard. Elle permettra un essor indispensable de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, conditions d'une indispensable promotion ouvrière.

CHAPITRE III

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

NOUS avons exposé dans la première partie de notre motion les difficultés considérables devant lesquelles s'est trouvé placé le gouvernement à direction socialiste, dans le domaine financier, dès son arrivée au pouvoir et les obstacles qu'il a rencontrés par la suite.

Le Parti s'est fixé un certain nombre de grands objectifs d'importance nationale : construire une Algérie nouvelle et démocratique, développement des territoires d'outre-mer, mise en valeur du Sahara, équipement national, défense de la monnaie, réformes sociales, les grands projets européens de Marché commun et d'Euratom. *Une telle politique a nécessairement des conséquences économiques et financières.*

BALANCE EXTERIEURE

Pour rétablir l'équilibre rompu il importe d'agir efficacement :

a) *pour augmenter les exportations* sans réduire le niveau de vie des travailleurs ;

b) *Réduire les importations* sans récession économique.

Mais la France a besoin de *crédits extérieurs* pour lui permettre d'atteindre la période où l'accroissement de la production exportée compensera les importations. Ces crédits extérieurs seront plus facilement accordés si la France montre sa volonté d'accomplir le maximum d'efforts pour rétablir l'équilibre de sa balance des comptes.

PRODUCTION

— *L'effort de production doit s'intensifier* pour rétablir l'équilibre entre la masse des biens disponibles et la masse des moyens d'achat.

CONSOMMATION

— En vue de lutter contre l'inflation et en attendant les effets de l'accroissement de la production, il y a lieu de *réduire la demande interne portant sur le superflu, c'est-à-dire sans que soit affecté le niveau de vie de la classe ouvrière.*

— *L'effort d'économie,* indispensable d'autre part pour rétablir une situation budgétaire saine, *ne doit cependant en aucun cas porter sur les investissements nécessaires au développement du potentiel énergétique du pays.*

BUDGET ET TRESORERIE

La recherche de l'équilibre budgétaire est un des objectifs qu'il faut atteindre.

Dans les conditions actuelles, les économies sont inéluctables. Mais elles doivent être réelles et ne porter que sur les dépenses non essentielles à la vie nationale.

— Des recettes nouvelles s'imposent. Les impôts ou taxes doivent correspondre à un choix politique : *ils ne doivent pas peser sur les prix des denrées de grande consommation.*

— *En aucun cas la charge fiscale sur les salariés ne peut être aggravée.*

REFORME FISCALE

— Un projet de réforme fiscale devait être déposé par le gouvernement à direction socialiste.

— Ce projet devra être repris d'urgence par le groupe socialiste, en y incluant toutes dispositions pour réparer l'actuelle injuste répartition des impôts.

CHAPITRE IV

POLITIQUE OUTRE-MER

LA loi-cadre proposée et adoptée conformément à la volonté du Parti a déjà permis de mettre en œuvre dans les territoires d'outre-mer de très importantes réformes politiques, économiques et sociales.

Cette politique doit être poursuivie et accélérée en l'adaptant toujours à l'évolution de ces territoires. Ainsi l'exemple donné par ces réalisations et ces promesses de bien-être s'oppose avec succès aux ruines et aux servitudes apportées par les fanatiques des fausses indépendances.

A l'heure où les populations d'outre-mer commencent une expérience de gestion aussi pleine de promesses que de dangers, il convient cependant que les démocrates, et plus particulièrement les socialistes, veillent avec beaucoup de soin à l'usage qui sera fait des nouvelles institutions. Il ne faut pas qu'une loi juste en ses principes et, en vérité, de portée historique, ne soit détournée de son but par ceux qui ont localement la charge de l'appliquer. L'égoïsme du capitalisme colonial exploitant les jeunes appétits de certaines élites peut conduire les Africains hors de la véritable voie vers l'évolution démocratique que nous leur proposons. Au-delà des mouvements et des tendances politiques africains, il faut que le péril soit ressenti ; il peut se trouver partout des hommes de bonne volonté capables d'essayer avec nous de dresser à temps le barrage devant l'erreur. Le Parti ne doit rien faire qui puisse accentuer les oppositions ou les luttes entre Africains. *Mais s'il se félicite de l'action menée à ses côtés par certains leaders, il ne doit pas oublier qu'il doit avant tout compter sur le M.S.A. et qu'il doit tout faire pour empêcher son écrasement et l'installation en Afrique noire du parti unique.*

CHAPITRE V

SAHARA

LES efforts et les sacrifices exigés du pays dans l'immédiat ne sont pas vains.

La mise en valeur du Sahara représente pour la France et pour l'Union française un immense espoir.

Dès l'an prochain, 500.000 tonnes de pétrole brut seront produites, 10 millions de tonnes en 1960 qui seront ensuite portées à 25 millions de tonnes.

Il n'est pas question dans cette portion du globe, où nos chercheurs ont découvert des richesses insoupçonnées, de voir un potentat local assurer sa fortune et son autorité grâce aux royalties provenant de l'exploitation par de puissantes sociétés étrangères des ressources du sous-sol.

Mais il ne saurait non plus être question de laisser s'implanter sans contrôle des sociétés capitalistes françaises ou étrangères qui exploiteraient à leur seul profit ces richesses.

Il n'est pas plus concevable pour nous d'accepter l'idée d'une exploitation colonialiste au seul bénéfice de la métropole.

Tous les efforts de la France doivent tendre à mettre en valeur cette région pour le profit commun de la métropole et des pays sous-développés voisins du Sahara, en premier lieu l'Algérie et les territoires africains de la République ainsi que les pays indépendants voisins comme la Tunisie et le Maroc, s'ils acceptent enfin de s'engager dans la voie d'une coopération loyale avec la France.

En premier lieu, les projets déjà avancés d'une industrie sidérurgique algérienne doivent être activement poussés.

CHAPITRE VI

POLITIQUE INTERNATIONALE

LA *défense* et *l'organisation* d'une paix durable, but permanent du socialisme, doivent plus que jamais déterminer la politique de notre parti dans le domaine international.

I. — DEFENDRE LA PAIX

Défendre la paix, c'est d'abord en cas de conflit ne négliger aucun moyen, ne laisser passer aucune occasion de *règlement pacifique*. Mais aussi longtemps que le monde demeurera déchiré entre les impérialismes rivaux et puissamment armés, il s'agira pour les socialistes de *tout mettre en œuvre pour décourager l'agression, mais d'assurer la sécurité des nations menacées.*

A cet égard, la situation au Moyen-Orient, caractérisée par la croissance d'un néo-impérialisme arabe portant en lui toutes les menaces de trouble et d'agression, *réclame plus que jamais la vigilance des démocraties.*

Il est urgent, en particulier d'asseoir sur des bases solides la *sécurité de l'Etat d'Israël.* Un règlement définitif devrait être négocié dans le cadre et sous les auspices des Nations Unies, garanti et contrôlé par elles en permanence ou imposé, le cas échéant, *sous la sauvegarde d'une véritable police internationale.*

Le Parti réaffirme sa complète solidarité avec les socialistes d'Israël dans leur lutte contre l'impérialisme panarabiste pour préserver le droit à la vie de leur peuple et bâtir une société nouvelle.

En Europe, la menace du retrait, à brève ou longue échéance, des troupes américaines, garantes de la sécurité commune, crée un *grave danger contre lequel nos alliés ne sauront jamais être assez alertés.* Il importe de combattre certaines illusions quant à la valeur d'une stratégie fondée sur l'implantation d'armements modernes, alors que *seule la présence physique de soldats alliés est de nature à faire réfléchir l'agresseur éventuel.*

II. — ORGANISER LA PAIX

L'organisation d'une paix juste et durable suppose tout à la fois la recherche incessante d'un *accord général sur le désarmement, l'aide aux territoires sous-développés, une réforme de l'O.N.U.* et la *construction rapide de l'Europe Unie.*

a) *DESARMEMENT*

Le Parti socialiste se félicite des perspectives d'accord limité qui semblent s'être dégagées des derniers travaux du sous-comité permanent du désarmement. Il importe à cet égard, de veiller à ce qu'une réglementation permettant un contrôle *international, efficace et permanent de tous les armements,* y compris par conséquent les armements classiques, intervienne au plus tôt.

b) *AIDE AUX TERRITOIRES SOUS-DEVELOPPES*

Le sous-développement des territoires représentant les deux tiers du globe constitue un facteur permanent du déséquilibre mondial et un risque constant de guerre. Le Parti socialiste doit continuer dans la voie qu'il s'est tracée en la matière, c'est-à-dire inspirer un vaste effort de solidarité internationale réalisé dans le cadre des Nations Unies et, plus particulièrement dans le cadre européen.

c) *REFORME DE L'O.N.U.*

Le Parti socialiste, conscient des insuffisances notoires de l'actuelle organisation, insuffisances que la crise de Suez a rendues patentes, doit prendre l'initiative d'une réforme tendant notamment à faire de l'O.N.U. l'arbitre international, aux jugements sereins et équitables, et capable d'imposer sa décision à tous les pays sans exception.

d) *CONSTRUCTION EUROPEENNE*

Le Parti socialiste, constatant que les nations européennes, si elles demeuraient isolées, sont incapables d'assurer leur propre avenir économique et social ainsi que leur sécurité d'une part, le rôle, d'autre part que le vieux continent peut et doit jouer en tant que troisième force mondiale, réaffirme sa volonté de bâtir rapidement une Europe libre et unie ouverte à toutes les nations démocratiques.

Dans l'immédiat, l'occasion doit être saisie de mettre en place de nouvelles communautés européennes.

1) *Le Marché Commun* permettra aux pays membres d'assurer leur expansion économique, d'échapper aux tutelles extérieures et d'assurer le libre développement des pays et territoires d'outre-mer à qui ils sont liés.

2) *L'Euratom* représente le seul moyen de résoudre le problème énergétique européen. Alors que les seules possibilités nationales interdisent de parvenir à ce résultat, l'Euratom permettra la mise en commun des matières premières, des moyens de recherches et des équipements ainsi que le contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

En résumé, le Parti socialiste rappelle que la lutte pour la paix implique un effort concerté des nations démocratiques portant simultanément sur les divers plans de l'activité internationale. Les circonstances peuvent exiger que des actions plus précises et plus rapides soient menées par priorité dans tel ou tel domaine, mais c'est dans la conscience de la nécessité d'une politique d'ensemble conforme aux principes du socialisme que les peuples libres trouveront leur meilleure chance de maintenir, de consolider et de bâtir définitivement la paix.

Coll. Fondation

Motion de la Section de Pont-Sainte-Marie (Aube)

PAIX EN ALGERIE

MALGRE l'emploi de forces militaires considérables, la politique suivie en Algérie par le gouvernement à direction socialiste s'est révélée totalement inefficace.

Cette politique mise en œuvre depuis quinze mois ne semble présenter aucune perspective d'aboutissement, alors qu'une solution immédiate s'impose pour que la France ne soit pas précipitée dans une catastrophe dont les conséquences seraient, en définitive, supportées par l'ensemble des travailleurs et par ceux qui ne peuvent plus travailler.

UNE solution est possible, mais à la condition qu'elle soit abordée dans le cadre du pur esprit socialiste, et pour ce faire :

— Reconnaître aux Algériens le droit de revendiquer l'indépendance nationale algérienne ;

— Libérer tous les prisonniers politiques n'ayant commis comme crime que celui de revendiquer le droit à la souveraineté nationale de leur pays ;

— Respecter la liberté de la presse, de réunion et d'organisation ;

— Prendre l'initiative d'une conférence avec les chefs du F.L.N. et du M.N.A., y participer avec l'ardent désir de trouver une solution par la non-violence.

★

LA S.F.I.O. ET L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

LA Motion votée le 2 décembre 1956 par l'Internationale Socialiste à Copenhague, condamnant la politique britannique en Egypte, a obtenu :

Pour : 9 voix ;
Contre : néant ;
Abstentions : 2 voix.

Ce vote est suffisamment éloquent pour qu'il n'y soit rien ajouté. L'on peut tout simplement regretter que la délégation S.F.I.O. se soit retirée et souhaiter que le Parti socialiste français comprenne la nécessité de resserrer davantage les liens unissant les Socialistes pour promouvoir, par delà les divergences nationales, une véritable politique d'ensemble du Socialisme.

★

POLITIQUE INTERIEURE. ORIENTATION

LA déclaration de principes, adoptée le 24 février 1946 l'Assemblée nationale du Parti S.F.I.O., contient le passage suivant :

« *Le Parti socialiste est un Parti essentiellement révolutionnaire : il a pour but de réaliser la substitution au régime de la propriété capitaliste d'un régime où les richesses naturelles comme les moyens de production et d'échange deviendront la propriété de la collectivité, etc.* »

Des divergences importantes se manifestent parmi les Socialistes sur l'interprétation de ces principes, certains estiment même qu'ils font partie du domaine du Socialisme utopique et qu'ils doivent être reconsidérés.

Nous pensons qu'il serait opportun que le prochain Congrès donne une définition très précise de ces principes et fixe la position du Parti sur ce point.

★

GUBLIN Camille, MARIN René, PETITJEAN Claude, HOUGOT Georges, de la Section de Pont-Sainte-Marie (Aube).

Le Problème algérien

L'HEURE est venue d'examiner dans quelle mesure la Motion de Lille a été appliquée et s'il ne convient pas de repenser la politique qu'elle avait définie.

Pour cet examen de conscience, il y a lieu de considérer distinctement, dans la motion de Lille, trois parties :

— L'ORIENTATION GENERALE.
— LES OBJECTIFS.
— LES MOYENS.

★

I. — L'ORIENTATION POLITIQUE

LA Motion de Lille préconisait la lutte sur deux front : « *Contre les rebelles et contre les ultras du colonialisme qui s'opposent à la réconciliation franco-musulmane et à la création d'une Algérie nouvelle.* » Des mesures contre la Presse, contre les Personnalités, contre les Fonctionnaires et contre les Municipalités faisant obstacle à la politique de rapprochement franco-musulman (et excitant à la haine) devaient être prises rapidement.

Il est nécessaire de rappeler cette orientation pour apprécier l'évolution qui s'est produite depuis un an. Des mesures partielles ont été prises, mais avec un retard souvent si considérable que leur efficacité psychologique s'en trouvait fortement amoindrie.

Certes, les difficultés d'application étaient grandes : le Parti en a tenu largement compte et il a témoigné pendant de longs mois, d'une patience et d'une compréhension d'autant plus grandes que, ses hommes étant au pouvoir, le réflexe de solidarité fraternelle jouait légitimement et le détournait de s'associer aux critiques venues de l'extérieur. Cependant, la Fédération des Bouches-du-Rhône n'a pas le sentiment que le maximum ait été fait pour respecter l'orientation voulue par le Congrès de Lille et détruire l'influence de ceux qui, depuis trop longtemps, se dressent contre les réformes et l'évolution nécessaires.

Aujourd'hui, nous sommes enfermés dans le cycle infernal des attentats et des représailles auquel nous avions tant souhaité mettre fin.

Nous avons justement dénoncé devant l'O.N.U. les atrocités abominables des Fellagahs. Le renom de la France et son rang de Nation civilisée nous commandent de vigilants efforts pour prévenir les exactions.

Comme Résistants et comme Socialistes, nous sommes plus sensibles que d'autres aux atteintes aux Droits de l'homme, même si elles ne sont qu'exceptionnelles. Le jour où nous aurions perdu cette sensibilité, quel barrage pourrions-nous opposer aux entreprises du fascisme, qu'il soit de droite ou de gauche ?

Le développement des réformes sociales, économiques et politiques se trouve paralysé par le terrorisme.

Le plan militaire reste le seul sur lequel l'action puisse se poursuivre, ce qui nous ramène au préalable du rétablissement de l'ordre, que nous avons légitimement reproché aux gouvernements précédents. Des Groupes Parlementaires qui sont en désaccord avec nos solutions politiques trouvent commode de nous voir faire une politique de répression considérée par eux, non comme un moyen, mais comme une fin, alors que nos instances n'ont cessé d'affirmer que la solution du problème algérien ne pouvait être que politique.

Au cours des derniers mois, des poursuites ont été engagées dans des conditions parfois contestables qui portent atteinte à la liberté d'opinion et tendent à créer un climat d'intimidation contre lequel des Républicains sincères se dressent avec raison. Ces erreurs ont un profond retentissement dans la Nation.

En dépit des décisions du Congrès de Lille, la lutte ne s'est guère poursuivie que sur un seul front. Les événements récents donnent à penser que les ultras sont les maîtres de la rue seize mois après la constitution du gouvernement, comme ils l'étaient en février 1956.

La masse musulmane n'a pas été convaincue, par des actes, de la volonté du gouvernement de substituer à l'ère du mépris de règne de l'égalité des droits Elle doute toujours que les transformations promises soient réalisées. Ce doute favorise grandement la propagande du F.L.N. et son refus de cesser le feu.

Alors que l'Armée qui fait son devoir avec abnégation comprend que son effort doit aboutir à une solution politique du problème, trop de Colons ou de Maires restent décidés à l'empêcher, au besoin par la violence, à l'heure où elle s'avérera possible.

★

II. — LES OBJECTIFS

LE Congrès de Lille a défini avec beaucoup de pertinence les objectifs que devrait atteindre l'action gouvernementale :

a) *Assurer la coexistence des Populations d'origine ethnique différente et la protection des minorités ; garantir l'égalité complète des droits et des devoirs entre tous les habitants de l'Algéries ; organiser le partage équitable des responsabilités, des emplois et des ressources ;*

b) *Assurer à l'Algérie, dans le cadre ainsi tracé, une large autonomie de gestion garantie par des institutions internes disposant d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir législatif ;*

c) *Créer des liens institutionnels solides avec la France métropolitaine, dans l'intérêt supérieur des deux Pays.*

Aucun de ces objectifs n'a été atteint. Aussi doivent-ils être réaffirmés avec une fermeté allant jusqu'à l'intransigeance. A cet égard, le seul moyen de prévenir le doute sur notre détermination est de nous imposer les disciplines économiques et financières qui permettent un effort de longue durée. Faute de l'avoir compris dès l'an dernier, nous favorisons, aujourd'hui, le raidissement des Nationalistes algériens en leur permettant de spéculer sur nos difficultés financières.

Considérant le nombre de Français résidant en Algérie, l'ancienneté de leur implantation, la proportion d'habitants qu'ils représentent dans certains centres et dans certaines régions, l'effort accompli par la métropole, le nombre d'Algériens résidant et tra-

vaillant dans la métropole où ils sont considérés comme des Nationaux, l'importance des liens économiques, culturels et sentimentaux qui unissent la métropole à l'Algérie, la Fédération des Bouches-du-Rhône affirme que la notion d'indépendance doit être écartée. Il ne saurait donc être envisagé pour les Français d'Algérie un Statut d'Etrangers.

Mais nous ne devons pas être moins déterminés dans notre volonté de donner à l'Algérie une large autonomie de gestion. Depuis longtemps l'Algérie a un Statut juridique très différent de celui de nos provinces. Elle a son budget, ses impôts, sa monnaie et une assemblée dotée de pouvoirs législatifs. Il doit être entendu que la République Française continuera à exercer les pouvoirs liés à la souveraineté, à la Défense nationale et à la Sécurité, et doit exercer un rôle d'arbitre entre les deux communautés.

★

III. — LES MOYENS

LA Fédération des Bouches-du-Rhône ne croit pas que les moyens définis par le Congrès de Lille pour aboutir à une solution politique soient encore valables. Le triptyque « cessez-le-feu, élections, négociations » n'a non seulement pas donné les résultats attendus, mais pourrait même conduire à l'indépendance si les Elus algériens, dont il ne sera pas possible de contester la représentativité, reçoivent de leurs concitoyens un mandat formel pour l'exiger.

N'importe-t-il pas d'explorer une autre voie, de faire une nouvelle démonstration de notre volonté d'aboutir à une solution démocratique et pacifique ?

Certes, nous sommes capables de faire face à l'incompréhension, mais notre politique n'a jamais été celle de la France seule.

Aussi ne devons-nous négliger aucun effort pour éviter l'isolement de notre Pays.

La Fédération des Bouches-du-Rhône constate aussi que les Représentants des combattants algériens refusent le « cessez-le-feu », dans les conditions où il est offert, tant que le principe de l'Indépendance n'est pas admis.

En réalité, toute négociation publique avant ou après les élections ne peut, dans les circonstances et dans le climat actuels, que susciter des prises de position spectaculaires et intransigeantes ainsi que des surenchères. A cet égard, l'idée de réunir une Conférence de la Table ronde est une profonde erreur.

Par contre il est nécessaire de :

— tenter d'engager une négociation non publique par des porte-parole qualifiés, en utilisant ceux qui ont intérêt à ce que la Paix soit rétablie en Algérie ;

— définir au préalable les principes du Statut futur de l'Algérie :

— concevoir une politique d'entente franco-maghrébine ;

— mettre tout en œuvre en même temps pour changer le climat qui règne actuellement en Algérie et réaliser un rapprochement franco-musulman ;

— poursuivre l'effort militaire, tant que le but n'est pas atteint, pour que ne soit pas confondu l'esprit libéral qui doit inspirer cette politique et l'esprit de faiblesse et d'abandon qui succède le plus souvent aux affirmations de force, quand l'opinion est découragée après des mois ou des années de sacrifices sans résultat.

Il ne faut jamais oublier de rappeler à cet égard que la politique d'abandon est celle qui lâche tout après avoir prétendu tout conserver.

La politique du maintien de la présence française est une politique d'évolution qui accorde en temps utile les libertés politiques et administratives que réclament les Populations d'Outre-Mer et que justifie l'évolution historique mondiale actuelle, permet de conserver de bons rapports entre Français et autochtones et entre les Pays d'Outre-Mer et la Métropole.

★

TENTER D'ENGAGER UNE NEGOCIATION NON PUBLIQUE PAR DES PORTE-PAROLE QUALIFIES EN UTILISANT CEUX QUI ONT INTERET A CE QUE LA PAIX SOIT RETABLIE EN ALGERIE

LA situation politique et militaire de l'Algérie ne permet pas de traiter avec un Parti et un homme, comme en Tunisie, ou avec un Souverain à la fois politique et religieux comme au Maroc.

Le F.L.N. et le M.N.A. se disputent le droit de parler au nom des Algériens. Toute tentative de négociation publique ne peut que provoquer des surenchères et pousser à réclamer l'indépendance même ceux qui n'en sont pas partisans.

La négociation doit donc conserver un caractère secret. Elle doit, pour aboutir, d'une part, être décidée par les plus hautes instances gouvernementales françaises et suivie par les porte-parole qualifiés pour établir le contact et l'accord avec tous ceux qui sont capables de faire cesser le feu en Algérie par des hommes qui y ont intérêt.

La négociation doit :

1. — Etre décidée en France à l'échelon de la Présidence du Conseil ;

2. — Etre suivie par des porte-parole officiels ;

3. — Etre entreprise en associant ceux qui ont intérêt à ce qu'elle aboutisse.

★

DEFINIR LES PRINCIPES DU STATUT FUTUR DE L'ALGERIE

POUR définir valablement les principes du Statut de l'Algérie, il faut tenir compte d'un certain nombre de principes et de faits :

— les rapports entre les métropoles et les pays d'outre-mer, pour être durables, ne peuvent plus dans le monde moderne être des rapports de domination, mais des rapports d'association ;

— les liens administratifs constitutionnels sont fragiles, disparaissent vite s'il n'existe pas une véritable communauté d'intérêt économique, une entente culturelle, même affective, voire sentimentale, qui n'a de chance de subsister que si les métropoles admettent une autonomie de plus en plus grande pour les pays d'outre-mer, si elles leur confient réellement et en temps utile la possibilité de gérer leurs propres affaires.

— ces principes doivent être appliqués en tenant compte de la situation particulière de l'Algérie,

et en particulier,

— de l'existence de plusieurs communautés ethniques ;

— de la situation économique et sociale de l'Algérie ;

— de la sauvegarde des intérêts stratégiques de l'Occident ;

— de la nécessité de concevoir un vaste ensemble nord-africain groupant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

L'EXISTENCE DE PLUSIEURS COMMUNAUTES ETHNIQUES EN ALGERIE

LE fait dominant, sans entrer dans l'examen de la composition des deux grandes Communautés, c'est la coexistence sur le même sol de la Communauté musulmane et de la Communauté européenne qui considèrent l'une et l'autre que l'Algérie est leur patrie.

Les problèmes auxquels il sera proposé une solution consistent à organiser la vie politique et administrative de ces deux Communautés en tenant compte de leur nombre et de la nécessité de leur assurer, à l'une et à l'autre, une représentation élue et une pleine liberté d'expression.

★

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ALGERIE

L'AUGMENTATION très rapide de la population algérienne nécessite, pour accroître dans des proportions convenables le revenu national, des investissements considérables.

Ces investissements ne peuvent pas être autofinancés par l'Algérie ; seule la France est en mesure de faire l'effort nécessaire.

L'opinion métropolitaine n'acceptera les sacrifices que cela suppose que si les rapports entre les Communautés ethniques d'Algérie et les rapports entre l'Algérie et la Métropole sont bons.

La présence sur le sol algérien d'une population européenne active, capable de faire face aux problèmes techniques est nécessaire.

De même, la présence sur le sol de la Métropole des Travailleurs algériens est une nécessité pour l'économie française et pour l'économie algérienne. Les Algériens résidant en France envoient chaque année plus de 36 milliards de francs à leur famille, soit une somme supérieure à celle qui est distribuée à tous les Travailleurs agricoles musulmans en Algérie.

★

LA SAUVEGARDE DES INTERETS STRATEGIQUES DE L'OCCIDENT

L'ALGERIE a été incluse dans l'O.T.A.N. La défense de la Méditerranée et celle de la France ne sont pas concevables sans l'Algérie.

Cela explique d'ailleurs l'attitude du Parti communiste qui, pour servir les intérêts de la Russie, est tout à la fois partisan de la rupture de tous les rapports entre la France et l'Algérie et de la soumission de la Hongrie à Moscou.

★

LA NECESSITE DE CONCEVOIR UN VASTE PLAN D'ENSEMBLE GROUPANT L'ALGERIE, LE MAROC ET LA TUNISIE ASSOCIES A L'EUROPE

L'INTERET de certains Pays à ce que la Paix soit rétablie en Algérie est évident pour que les gouvernements qui les dirigent puissent y asseoir leur autorité et y organiser une vie politique et administrative normale et pour que s'établissent, entre eux et la France, des relations confiantes dans l'intérêt des uns et des autres.

Sur le plan économique, il est clair qu'il en est de même. La mise en valeur du Sahara, par exemple, ne pourra être valablement réalisée sans l'accord de tous les Pays et Territoires qui bordent ce désert, sans l'entente desquels aucun problème d'évacuation des produits ne pourra être réalisé dans de bonnes conditions.

L'association avec la France et avec l'Europe de cet ensemble nord-africain est une nécessité économique et technique qui pourrait d'ailleurs venir heureusement compléter l'association entre la France, l'Europe et les Territoires d'Outre-Mer.

Pour que tout cela soit réalisable, il faut définir les principes d'un statut de l'Algérie qui tienne compte des principes, des faits et des nécessités énoncés ci-dessus.

★

LE POUVOIR LEGISLATIF ALGERIEN

IL pourrait être composé de deux Assemblées.

La première Assemblée, élue au Collège unique et au suffrage universel, serait composée proportionnellement à la population, comprendrait une majorité de députés musulmans.

Mais la représentation proportionnelle des Communautés, suivant par exemple un système en vigueur dans d'autres pays, peut permettre dans chaque circonscription de répartir les sièges entre les différentes Communautés en fixant le nombre de candidats à l'avance.

Les Européens seraient en minorité, mais seraient obligatoirement représentés.

La première Assemblée devrait jouer le rôle de notre Assemblée nationale. C'est devant elle que le gouvernement serait politiquement responsable.

Sur le plan législatif c'est la première Assemblée qui aurait le dernier mot.

Les Assemblées algériennes légiféreraient sur toutes les questions sauf sur les matières réservées au Parlement français (qu'il n'est pas possible d'énumérer, mais dont la liste sera facile à établir).

La deuxième Assemblée pourrait être composée pour moitié de Musulmans et pour moitié d'Européens, quelle que soit l'évolution démographique ultérieure.

Elle pourrait, comme notre Conseil de la République, être élue au deuxième degré et représenter plus particulièrement les villes, les territoires et les groupements d'intérêts économiques, culturels, et même religieux.

Cela pourrait faciliter le maintien en Algérie des éléments les plus utiles de la population européenne nécessaire au développement économique de l'Algérie et à la mise en valeur des investissements financés par la Métropole.

La représentation des Collectivités culturelles et religieuses peut être utile dans un pays où les questions de religion jouent un rôle presque aussi important que les questions ethniques.

★

LE POUVOIR EXECUTIF

LE Gouvernement algérien pourrait être présidé par un Premier Ministre élu par les deux Chambres à une majorité qualifiée qui fasse de lui le Représentant des différents éléments de la population algérienne.

Il choisirait, nommerait et révoquerait ses Ministres de sa propre autorité.

Il pourrait être prévu que le gouvernement algérien pourrait comprendre statutairement et obligatoirement un certain nombre de ministres d'origine européenne.

La compétence du Gouvernement algérien pourrait s'étendre à toutes les questions de politique intérieure, étant seules réservées, par exemple : les questions de défense nationale, de politique extérieure, de monnaie, de douanes, de commerce extérieur, de politique d'émigration algérienne en France.

REPRESENTATION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

LE Gouvernement Français pourrait être représenté par un haut-commissaire qui aurait à s'occuper des pouvoirs réservés indiqués ci-dessus (Défense nationale, politique extérieure, monnaie, douanes, commerce extérieur, politique d'émigration algérienne en France).

L'articulation des pouvoirs du Haut-Commissaire et des pouvoirs de l'Exécutif et du Législatif algériens peut être assez aisément formulée en s'inspirant notamment de ce qui a été fait récemment dans d'autres Territoires.

★

COMMUNAUTE FRANCO-ALGERIENNE

LA communauté franco-algérienne doit être organisée par la définition de principes et d'institutions.

Le principe essentiel est celui de la double citoyenneté, avec tous les droits qui en découlent sur le sol de chaque Pays pour les ressortissants français et algériens.

Les institutions, en attendant la modification de l'article VIII de la Constitution, pourront être très diverses : économiques, financières, par exemple communautés de la zone franc, communautés économiques, communautés techniques.

La représentation parlementaire des Algériens dans les Assemblées métropolitaines pose un problème qui peut être résolu. Des Députés algériens en nombre déterminé siégeant à Paris, connaissant l'atmosphère, les difficultés de la vie politique française seraient un lien entre l'Algérie et la Métropole et un moyen d'expression pour les Algériens.

★

ASSOCIATION FRANCO-MAGHREBINE

LA détente, qui résulterait dans toute l'Afrique du Nord du rétablissement de la Paix en Algérie, pourrait permettre de réaliser un vaste ensemble économique qui irait du Maroc à la Tunisie en passant par l'Algérie associés à la France et à l'Europe dans l'intérêt de tous.

La mise en valeur du Sahara pourrait se faire alors dans les meilleures conditions, l'avenir de la France en ressources énergétiques, une des conditions de notre Indépendance, pourrait être assuré.

★

LA MISE EN APPLICATION DU STATUT

POUR réussir, le Statut doit être mis en application, au moins à titre provisoire, dès que les négociations auront abouti à un cessez-le-feu sans attendre les élections et les surenchères qu'elles peuvent provoquer.

Un Statut provisoire, inspiré de ce qui est indiqué ci-dessus, serait mis en place et ce serait le Gouvernement Français et le Gouvernement Algérien, avec les hommes qui le composeraient, qui procéderaient à la consultation électorale qui permettrait d'élire les deux Assemblées prévues par le Statut.

Les engagements pris par les Représentants de la population algérienne devraient garantir de façon indiscutable que les accords passés seraient respectés. Les élections auraient d'ailleurs pour but non pas de ratifier le Statut, mais de mettre en place les institutions prévues par ce Statut négocié entre la France et les Représentants de l'Algérie et accepté par les uns et par les autres.

L'opinion musulmane aurait ainsi le choix entre un Statut d'autonomie très libéral garantissant le concours financier, économique et technique de la France ou une nouvelle aventure politique et militaire avec tout ce qu'elle comporte de souffrances et de misères.

L'acceptation par les Représentants qualifiés de l'Algérie qui se trouveraient au pouvoir au moment des élections serait le meilleur garant et la meilleure caution de ce Statut.

Il y a tout lieu de penser que si une véritable politique de rapprochement franco-musulmane est pratiquée, l'annonce de la mise en application d'un pareil Statut serait approuvée par la grande majorité des Musulmans et que les élections aux deux Assemblées donneraient, dans le cadre du Statut, une large majorité à ceux qui l'auraient accepté et qui auraient été chargés de son application.

★

LE VERITABLE COURAGE

LE véritable courage consiste à rechercher une solution et à essayer de la faire triompher.

La faiblesse serait d'avoir peur de prendre l'initiative d'une négociation ainsi délimitée.

Nous n'avons pas le droit de négliger une chance d'abréger notre effort militaire et de mettre fin à ce conflit qui compromet nos finances, notre économie et le progrès social. La prolongation des hostilités nous prive des résultats que nous sommes en droit d'attendre de nos accords avec la Tunisie et le Maroc et, de plus, à la longue, menacera gravement les réformes réalisées en Afrique noire et remettra en cause la présence française dans les Territoires d'Outre-Mer.

Nous devons avoir le souci de favoriser la réalisation rapide de nos projets au Sahara qui peuvent assurer notre indépendance dans le domaine de l'énergie.

L'échec d'une telle tentative de solution ne peut pas avoir d'inconvénient. Elle peut avoir par contre pour avantage d'éclairer l'opinion française et l'opinion musulmane sur nos véritables intentions et elle permettra, en cas d'échec, à l'opinion et au Parlement de prendre en toute connaissance de cause les décisions, qui alors s'imposeront, en vue d'un effort prolongé.

★

François ANELLI (secrétaire de la 9e section de Marseille) ; Eugène BREMOND (secrétaire du canton d'Aix, Nord) ; Edmond BRIOLE secrétaire de la 2e section de Marseille) ; Roger CARCASSONNE (sénateur des Bouches-du-Rhône) ; Noël CAUMETTE (secrétaire du canton de Salon) ; Antoine CHAIX (secrétaire de la 4e section de Marseille) ; Gaston DEFFERRE (député des Bouches-du-Rhône) ; Edouard HEYRAUD (secrétaire de la 6e section de Marseille) ; Francis LEENHARDT (député des Bouches-du-Rhône) ; Emile LOO (secrétaire de la 10e section de Marseille) ; Henri MARGAROT (secrétaire du canton d'Arles, Est) ; Lucien PEYRASSOL (Comité directeur) ; Irma RAPUZZI (sénateur des Bouches-du-Rhône) ; André SAMAT (secrétaire du canton de Trets) ; François SINAPI (secrétaire de la 11e section de Marseille) ; Fortuné SPORTIELLO (secrétaire de la 1ère section de Marseille) ; Robert TARRAZI (secrétaire de la 7e section de Marseille) ; Dominique TRAMONI (secrétaire de la 5e section de Marseille) ; Henri VERDURA (secrétaire de la section de Port-de-Bouc).

Motion sur l'Algérie

LE Parti socialiste doit prendre conscience que la question algérienne constitue, à l'heure présente, l'un des éléments essentiels de la guerre froide déclenchée par l'U.R.S.S. contre le Monde Libre.

★

I. — L'ALGERIE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

CE n'est point par hasard que l'U.R.S.S. a tenté en Corée une première épreuve de force contre l'Occident.

Ce n'est point par hasard, également, que les successeurs de Staline ont soutenu financièrement et militairement Ho Chi-Minh dans sa lutte contre la France.

La politique russe, dans ces deux cas d'espèce, est claire : il s'agissait de créer en Asie des abcès de fixation susceptibles d'affaiblir les Nations libres, de détériorer leur potentiel financier, économique et militaire et de troubler éventuellement leurs bonnes relations.

La manœuvre ayant partiellement réussi en Asie, elle est reprise avec une orchestration plus large en Orient et en Afrique.

Là encore, il s'agit d'affaiblir le monde libre et d'attiser les querelles d'intérêts qui opposent parfois les Nations libérales.

C'est la raison pour laquelle l'U.R.S.S. ne se contente point d'applaudir à l'idéologie panarabe à base de racisme et de sauvage xénophobie, mais lui apporte en outre un soutien financier et militaire, qui tend à faire du Proche-Orient une vaste poudrière dont on peut à juste titre redouter l'explosion.

C'est en partant de ces prémisses et en tenant compte du jeu infernal que mènent les hommes de Moscou qu'il convient d'envisager la situation en Algérie et d'y faire face.

★

II. — CE QUE REPRESENTERAIT LA PERTE DE L'ALGERIE

PERDRE l'Algérie, c'est d'abord affaiblir dangereusement les défenses du Sud-Ouest Européen qui, par l'Iran, la Syrie, la Tripolitaine et l'Egypte pourraient être facilement tournées, avec la coopération d'une Algérie tombée aux mains du fanatisme musulman.

Perdre l'Algérie, c'est sacrifier l'avenir et la raison de vivre de 1.200.000 Français dont l'immense majorité est constituée par de petites gens qui n'ont rien de commun avec les magnats colonialistes.

Perdre l'Algérie, c'est enfin livrer au déchaînement de toutes les convoitises les richesses virtuelles du Sahara, bien commun des jeunes générations françaises et garantie de leur meilleur avenir. C'est pour toutes ces raisons que le Parti socialiste ne saurait consentir à séparer le sort de l'Algérie du sort de la France et qu'il entend tout mettre en œuvre pour tisser, entre l'une et l'autre de ces patries, des liens de confiance réciproque et de solidarité réelle.

★

III. — CE QUI POURRAIT ETRE FAIT

Sur le plan militaire

SUR le plan militaire, la France a le devoir de soumettre et de faire adopter, par ses partenaires du Pacte Atlantique, un plan commun de sauvegarde des points stratégiques algériens qui sont indispensables à la sécurité méditerranéenne. Elle doit notamment obtenir de ses partenaires le droit de détacher en Algérie, de façon permanente, toutes les forces armées nécessaires à la sécurité de ces régions et au maintien de la Paix.

Pour la sauvegarde des intérêts des Français fixés en Algérie

LE gouvernement devra mettre en œuvre et réaliser une politique de réformes hardies et généreuses qui, aussi bien pour les Musulmans que pour les Français, devra avoir pour but d'améliorer le standard de vie des deux éléments ethniques qui peuplent l'Algérie.

C'est dans la voie de l'expansion agricole et industrielle, profitant à tous, que pourront se souder les intérêts réciproques des populations en cause, et s'instituer des rapports confiants entre Musulmans et Français.

Enfin sur l'exploitation des richesses sahariennes

LE Parti invite le gouvernement à associer toutes les régions africaines au grand œuvre que le génie français se propose de réaliser dans ces régions autrefois déshéritées.

C'est dans la fusion et l'association des efforts des peuples de l'Afrique que chacun d'eux pourra atteindre la plénitude de son développement et conquérir peu à peu la maturité nécessaire à l'exercice de la Liberté.

C'est dans cette triple direction que le Parti socialiste fait confiance au gouvernement à direction socialiste pour ramener la Paix en Algérie, et y faire régner la justice la plus généreuse dans l'égalité des droits et des devoirs de tous ses habitants.

★

Félix GOUIN (député B.-du-Rh.); **Max JUVENAL** (député B.-du-Rhône) ; **MASSE** (député B.-du-Rhône).

Motion de la Fédération du Maroc

LA Fédération du Maroc, après avoir procédé à un large examen de la situation des rapports franco-marocains,

CONSIDERANT que, sur le plan des rapports publics d'Etat à Etat, la France a tenu ses engagements fondamentaux depuis le 2 mars 1956, date de l'indépendance du Maroc, notamment en procédant, à la passation des pouvoirs, au maintien de l'assistance technique et de l'aide financière et en aidant le Maroc à prendre place dans toutes les instances internationales ;

CONSIDERANT cependant que, d'une part, le gouvernement français, par certains actes ou certaines réticences ; d'autre part, des éléments français notoires, en France et au Maroc, par leur inadaptation à l'évolution du pays, ont pu entraîner le gouvernement marocain dans une attitude de réserve à l'égard de la France ;

CONSIDERANT que, de son côté, le gouvernement marocain, aux prises avec des problèmes et des impératifs qu'il ne peut que difficilement éluder et qui sont de nature à peser sur la normalisation des rapports avec la France, qu'en particulier son souci d'équilibre entre l'Orient et l'Occident, s'il repose sur un sentiment élevé, ne facilite pas la solution de certains problèmes en suspens ;

CONSIDERANT que le gouvernement marocain n'a pas toujours respecté certains accords et a adopté souvent une politique inamicale envers la France ;

CONSIDERANT que cette attitude des deux gouvernements a créé ou renforcé une désaffection croissante des entreprises ou des cadres français, dont le départ, associé à la fuite des capitaux, engendre et développe une crise économique grave dont la première victime est le peuple marocain lui-même ;

CONSIDERANT enfin que ces départs ont des conséquences très générales et nuisent non seulement au Peuple marocain, mais aussi aux personnes et aux intérêts français qui seraient désireux de rester au Maroc ;

EMET LE VŒU :

1° *Que les deux gouvernements reprennent sans tarder le dialogue à l'échelon le plus élevé ;*

2° *Que soient remplies sans retard les conditions préalables nécessaires à un accord permanent, c'est-à-dire :*

a) *Le règlement de l'affaire algérienne (sur lequel la Fédération du Maroc ne peut que s'en tenir aux résolutions adoptées par le Congrès national de Lille, tout en constatant qu'objectivement cette absence de règlement constitue un empêchement majeur à la solution des difficultés actuelles entre la France et le Maroc) ;*

b) *La résolution du problème des frontières du Maroc dans les meilleurs délais ;*

c) *La signature des Concentions fondamentales sans cesse remises en question depuis des mois, telles que : convention d'établissement des personnes et des biens, doublée d'un règlement définitif du problème des fonctionnaires (auxiliaires, temporaires et retraités compris), convention judiciaire, convention économique et financière, convention culturelle ;*

3° *Que soit alors recherché avec vigueur cet accord permanent aux effets à long terme, seul de nature à rétablir la confiance et la prospérité, ce qui implique de la part de la France un effort accru pour le développement du Pays sous toues ses formes, de la part du Maroc, un choix décisif, ce choix ne pouvant être qu'en faveur des Nations démocratiques et libres de l'Occident, et entraînant :*

a) *L'intégration dans un système de défense commune où le rôle de l'armée française au Maroc sera clairement défini et légitimé ;*

b) *L'association au Marché Commun européen, conformément à l'offre contenue dans la déclaration annexée au traité de Rome du 25 mars 1957, où le Maroc doit puiser, dans un cadre international respectant sa personnalité, des ressources et des moyens accrus pour son développement et l'élévation de son niveau de vie ;*

QU'EN CONCLUSION, D'UNE FAÇON GENERALE, POUR DISSIPER TOUS LES MALENTENDUS QUI ONT PU S'ELEVER ENTRE NOS DEUX PAYS, LA FRANCE ET LE MAROC PRATIQUENT UNE POLITIQUE DE FRANCHE ET LOYALE COLLABORATION.

Pour un code civique de la Démocratie

EXPOSE DES MOTIFS

A des degrés divers, l'assassinat de la Révolution socialiste hongroise par les Versaillais de Moscou et la récente poussée poujadiste ont ravivé, aux yeux des Démocrates, le tableau de l'horrible sort qui attend les Peuples sous les dictatures modernes, qu'elles soient d'étiquette communiste ou de lignage fasciste. Or c'est à l'abri de la tolérance que s'assemblent et s'enhardissent les forces d'intolérance. Elles préparent la mort de la Démocratie avec les armes mêmes que la Démocratie leur abandonne, et retournent diaboliquement la vertu de la Liberté contre la survie des libres.

Pour sortir de cette situation qui ne peut plus être endurée passivement, le Groupe des Indépendants propose d'interdire le Parti communiste. Le Parti socialiste objecte à cette mesure, d'abord qu'elle épargnerait le secteur totalitaire de l'extrême-droite, ensuite qu'elle risquerait de prendre le sens d'une persécution idéologique, enfin qu'elle constituerait une loi d'exception du fait qu'elle viserait spécifiquement un ennemi circonstanciel.

Le Parti socialiste entend :

— que le totalitarisme soit combattu sous TOUS les aspects et de quelque allégeance qu'il relève ;

— que ne soit combattu QUE le totalitarisme, c'est-à-dire que la liberté de toutes les opinions, subversives comprises, reste intangible et qu'on frappe seulement les entreprises dirigées contre cette liberté ;

— qu'en conformité avec les principes essentiels de la Démocratie la loi reste la même pour tous.

Le Parti considère que si la Démocratie est menacée d'une destruction complète, c'est parce qu'elle se laisse détruire à l'avance dans le sein de certains Partis : les Militants mécanisés d'aujourd'hui sont l'annonce certaine des citoyens broyés de demain. En conséquence, le Parti socialiste estime que la parade juste au danger totalitaire consiste dans l'instauration d'un CODE DE CIVISME qui FASSE OBLIGATION A TOUS LES PARTIS, EN TOUS TEMPS, D'AVOIR UNE STRUCTURE INTERIEURE DEMOCRATIQUE et assainisse ainsi en profondeur l'ensemble de la vie publique. Le Congrès invite le Comité directeur à mettre un tel Code à l'étude et suggère ci-dessous quelques dispositions possibles :

★

ESQUISSE DU CODE

1) Inscription obligatoire, dans les Statuts de tous les Partis, d'une **clause de répudiation du totalitarisme** par laquelle le Parti

condamne toute forme de dictature politique, s'oblige à maintenir dans son sein une liberté de critique véritable et entière ;

s'engage, au cas où il prendrait le pouvoir, à laisser le plein droit d'opposition à tous les autres Partis qui respectent ce droit ;

accepte, comme critère permettant de reconnaître d'emblée la nature totalitaire d'un Régime ou d'un Parti —et par suite de démasquer immédiatement tout simulacre de Démocratie — l'"absence systématique, dans le sein du Régime ou du Parti, de toute opposition ou critique libre et sérieuse à la direction suprême.

2) Ensemble de règles précises d'organisation qui, avec le secours du critère ci-dessus, assurent dans tous les Partis le respect des normes démocratiques :

— obligation de Congrès annuels, préparés et tenus au moyen de débat authentiquement libres et informés, incluant la communication obligatoire, à tous les échelons, de toute thèse minoritaire et le droit pour ses promoteurs de la défendre à tous les échelons ;

— élection régulière et secrète de tous les Dirigeants et de tous les Candidats du Parti ;

— prohibition de toute manœuvre dolosive (calomnie, chantage, sévices) contre les Adhérents qui veulent quitter le Parti ou que le Parti veut exclure, ces derniers ayant le droit de s'exprimer à toutes les tribunes intérieures du Parti.

3) Interdiction de toute propagande systématique en faveur de Régimes totalitaires (ceux-ci étant décelés par l'absence de toute opposition libre à la direction suprême du Régime) et des régimes qui perpétuent le génocide et le travail forcé.

4) Le privilège de l'argent fausant notoirement les compétitions politiques, imposition d'un plafond aux dépenses des Partis.

★

JUSTIFICATION DU CODE

L'EXISTENCE d'organisations totalitaires dans la Démocratie, non seulement empoisonne son sang, mais encore contredit ses principes. La Constitution, en effet, exige de tous les Citoyens qu'ils conservent leur liberté et leur souveraineté comme des attributs inaliénables de la personne humaine. Elle ne saurait donc admettre que ces mêmes citoyens se dépouillent, comme Militants, de cette indépendance d'esprit qu'elle leur fait un devoir de préserver comme Citoyens. Il serait incohérent d'obliger les hommes à être libres lorsqu'ils agissent un par un, mais d'accepter que par secteurs de cent mille, ils soient des automates. Un Parti qui a étouffé en son sein l'homme démocratique ne peut plus constituer une référence valable pour la collectivité démocratique.

D'autre part, si le Socialisme a obtenu que, dans les Sociétés modernes, des règlements limitent le pouvoir qu'ont les coalitions économiques d'exploiter les individus, il doit également promouvoir un Statut qui empêche les entreprises politiques de les asservir ; car la subjugation est à la politique ce que la spoliation est aux affaires.

Tout en laissant les Partis juges du degré de discipline qu'ils entendent faire respecter par leurs Membres, le Code de Civisme les obligera à être des FOYERS et non des PRISONS d'opinions, en leur interdisant de

devenir des milieux clos du type églises-casernes où les Adhérents, transformés en officiants-soldats, sont livrés corps et âme à un noyau de prêtres-capitaines

FEDERATION DE LA SEINE

Suzanne LABIN (16e section); Henri BARRE (sénateur, 20e section); André FERRAT (Comité directeur); Charles POT (C.E. Fédérale, Villejuif); DARDEL (maire de Puteaux) ; VAILLANT (20e section) ; PONTILLON (Suresnes) ; Paul SCHMIERER (secrétaire section Rosny); COUTROT (maire de Bondy); RICHARD (secrétaire 16e section); Jean PRADER (16e section); Max MOREL (16e section) ; THEODORE (C.E. fédérale) ; BERTEZENE (18e section) ; RENAUDEL (18e section) ; BARON (18e section); PARAF (17e section); FRENAY (6e section); PONEY (Puteaux); HUMBERDOT (Fontenay-aux-Roses) ; REINE Fontenay-aux Roses) ; JEGOUZO (Clichy); LHUILLIER (C.E. Fédérale Seine).

PROVINCE

Léon BOUTBIEN (Comité directeur, secr. Féd. Indre) ; VAUTHIER (secr. Féd. Yonne) ; Lucien PEYRASSOL (Comité directeur, Bouches-du-Rhône); Jacques PIETTE (député de l'Yonne); MILHAU (secr. Féd. Aude); Gustave ROBERT (secr. Féd. Pas-de-Calais); Henri HUYARD (secr. Féd. Vienne) ; Digna BAILLY (secr. Féd. Côte d'Ivoire); Charles VECQUE (secr. Féd. Côte-d'Or); Jean BOUHEY (député Côte-d'Or); BLACHE (secr. Féd. adj. Gard); Dr MEYER (secr. section Dijon) ; Gilbert COLTICE (secr. fédéral, Ain) ; Paul COMMIEN (secr. féd. adj., Morbihan) ; Yves LAVOQUER (secr. féd. adj., Aube); A. GERBAULT (secr. section Saint-Dizier, Haute-Marne); Pierre GUERIN (C.E. Seine-et-Oise) ; BRES (secr. féd. adj., Alger) ; R. LANGLINAY (secr. féd., Calvados); AUZANNEAU (secr. féd., Deux-Sèvres); RABIER (secr. féd. adj., Oran); BEGARRA (secr. féd., Oran).

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Affronter le réel [1]

TOUT Congrès ordinaire est, pour le Parti, l'occasion d'un indispensable examen de conscience. Au pouvoir depuis février 1956, *la S.F.I.O. a dû faire face à des difficultés graves. Nonobstant les erreurs qu'il a pu commettre, malgré les déceptions et les inquiétudes présentes, elle ne doit pas sous-estimer l'importance de certains des résultats obtenus.*

Mais, depuis la fin du printemps 1956, *le gouvernement à direction socialiste n'a pu s'appuyer sur une majorité de gauche, englobant l'ensemble des Organisations qui se réclament de la classe ouvrière : sa politique a donc été dépendante des Partis bourgeois dans la mesure où leur soutien lui est périodiquement indispensable.*

Cet état de choses a été accepté par tout le Parti, car la minorité qui s'est dégagée du Congrès de Lille n'a jamais défini par quels moyens elle regrouperait les forces populaires nécessaires au succès des solutions qu'elle préconise... La responsabilité en est partagée

— par le Parti communiste, isolé par son attachement inconditionnel à la politique russe ;

— par les diverses formations de gauche, souvent noyautées par les forces confessionnelles, pratiquant elles aussi le culte de la personnalité et dont l'incompréhension de la situation actuelle vaut souvent celle du P.C.

★

DANS des conditions aussi défectueuses, la politique dont le Parti assume la responsabilité majeure risque :

— un échec dû au caractère purement négatif que veut lui imposer la pression des Droites ;

— la désaffection des classes exploitées, ce qui compromettrait les chances historiques du Socialisme ;

— l'impuissance devant la menace de guerre, cette politique se montrant au-dessous des exigences d'une situation alarmante.

Il y a incohérence, donc faiblesse, à « fluctuer » entre la résistance aux injonctions américaines en vue de défendre le reste d'indépendance de notre Pays et la ratification d'accords dits européens qui enfermeront la France dans un cadre dominé par les influences américaines et vaticanes.

La raison profonde de cette incapacité à choisir une voie et à s'y tenir tient au vieillissement de notre pensée. Que ce soit en France ou à l'étranger, les Partis socialistes et, plus généralement, les Partis de gauche, sont entravés par nombre de concepts périmés, au regard de l'évolution qui, sur les plans tant technique que politique, a profondément transformé les conditions de la lutte des classes.

Les Partis ne semblent pas avoir une pleine conscience du considérable recul de la Démocratie dans le monde, de l'énorme accroissement des forces d'oppression. Déjà, la guerre d'Espagne avait montré qu'il n'est plus possible à un peuple isolé de se libérer dans son propre cadre national : l'accession à l'indépendance n'est plus le préalable suffisant à la lutte révolutionnaire des opprimés. De même, la foi dans l'« Esprit de Genève », dans l'entente démocratique des Nations, n'est raisonnable que si elle assimile une expérience de 35 ans.

De la réalité présente, il faut retenir :

— le développement formidable des techniques de destruction ;

— l'accroissement des vitesses qui abolit les notions classiques de distance ;

— la différence profonde entre les systèmes anciens d'alliances et la divisior présente de la planète entre les deux dominations, russe et américaine ;

— l'expansion totale du « militarisme », à la fois conséquence de cette division et expression caractéristique de la civilisation 1957.

Bloc soviétique et alliance Atlantique sont nés d'une même crainte, mais ressentie en sens contraire. Des déséquilibres internes au sein de chaque bloc et le caractère essentiellement militaire de ces blocs ont fait de l'un l'Empire russe et, par imitation de son adversaire, font tourner l'autre en Empire américain. Evolution nécessaire : la guerre moderne exige une extrême vitesse de décision, partant une unité totale de commandement et exclut toute discussion entre Alliés même réputés égaux. Chaqu bloc est donc régi quasi dictatorialement par un seul Etat.

Mais, plus la force militaire s'accroît, plus elle suscite un renouveau de crainte qui menace les libertés démocratiques. Au-delà du rideau de fer, les régimes d'autorité ne pouvant se transformer en régimes de liberté et la doctrine Eisenhower ne sait opposer à la dictature Nasser que des dictatures royales.

Il le faut répéter : l'utilisation par les deux grandes aspirations nationales des Peuples ou de la procédure de l'O.N.U. n'a pour but réel que d'affaiblir l'adversaire, mais chaque manœuvre aggrave plus encore le climat de guerre froide.

De même, la présente coexistence ne fait que préparer la phase ultime d'expansion en annihilant, dans un accord tacite, les dernières réactions des Etats secondaires qui manifestent des velléités d'indépendance. Parallèlement, cette pause sert d'un côté à parachever la puissance atomique de l'U.R.S.S., de l'autre à montrer à l'Afrique et à l'Asie que la volonté des Etats-Unis s'incarne dans des canonières de 45.000 tonnes.

Le système des blocs mène ainsi le monde à la catastrophe. Le Parti doit réagir en s'assignant comme objectif essentiel la sauvegarde de la Paix :

— qui seule fera échapper l'humanité à la destruction générale ;

— qui seule permettra de maintenir les libertés individuelles dans les pays qui les respectent encore et en assurera l'extension aux autres ;

— qui seule rouvrira la porte, pratiquement close, du progrès social.

---

(1) Cette motion, inspirée par les mêmes préoccupations qui dictèrent le texte publié sous le même titre à l'occasion du dernier Conseil National, n'a pas cru devoir reprendre l'ensemble des points alors traités, notamment en ce qui concerne l'élection du Comité Directeur. Il n'y a point abandon de position, mais souci d'insister sur ce qui est le plus actuel.

De cette analyse se déduit donc le programme suivant :

★

POLITIQUE EXTERIEURE

RENOVER l'O.N.U. dans un sens mondialiste ; desserrer l'étreinte que les deux blocs font peser sur le monde :

Il ne s'agit point d'un renversement des alliances, mais d'un regroupement des puissances capables, par leur indépendance tant économique que politique, d'assurer un nouvel équilibre mondial, propre à maintenir la Paix.

Il faut également, devant l'échec de tous les plans de désarmement et devant la poursuite des explosions nucléaires :

— créer en France un ministère de la Paix et du Désarmement ;

— proposer à toutes les nations d'internationaliser l'atome.

Dès maintenant, le Parti se doit de lancer un appel analogue à celui de Stockholm, mais d'un inspiration clairement socialiste (2).

★

UNION FRANÇAISE

LES données de la politique internationale qui commandent la vie intérieure de la France influent aussi sur le destin de l'« Union Française »...

Celle-ci vient de recevoir une structure plus souple, mieux adaptée à sa propre évolution. *Cette transformation politique* — qui doit entraîner la revision du Titre VIII de la Constitution — *serait vaine si un effort considérable d'investissements ne venait améliorer le niveau de vie et l'instruction des Populations.*

Il faut souhaiter que la vigilance du Mouvement Socialiste Africain décourage les capitalistes, blancs ou noirs, qui espèrent faire sortir de l'autonomie des territoires la suppression de la législation sociale instituée par la France.

Plus largement, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (dont les Socialistes ont marqué dès 1919 qu'il peut avoir des conséquences économiques néfastes et qu'il exaspère les particularismes agressifs) ne signifie point que des minorités, agissant dans leur seul intérêt, et plus encore des forces supra-nationales, capitalistes ou confessionnelles, aient le droit de susciter des sécessions, par dol ou violence...

★

ALGERIE

QUOIQUE en allèguent certains, LA PRESENCE DE LA FRANCE EN ALGERIE SERT LA PAIX MONDIALE ; SON DEPART, probablement générateur de massacres et de famine, *NE LIBERERAIT PAS LES ALGERIENS, QUI TOMBERAIENT SOUS LA COUPE D'UN IMPERIALISME EN EXPANSION.*

Le fait est si patent que R. Lacoste vient de proclamer : « Nous savons tous que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. se disputent l'Afrique. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que la France partie de l'Algérie, la clé de l'Afrique tombe et s'ouvre la porte de la troisième guerre mondiale... »

A ceux qui croient être internationalistes en abdiquant leur droit de critiques envers les Nationalismes étrangers, s'opposent les vues de Jaurès :

« La Patrie ou la Nation n'est pas un besoin : c'est un moyen de liberté et d'émancipation des individus... »

La suite de la citation : « Le But est l'Homme, la Patrie est au-dessus de nos égoïsmes individuels et non pas au-dessus de la justice humaine... », doit être en revanche méditée par ceux qui croiraient suffisant le recours à la force policière ou militaire.

Le Parti doit se rappeler et rappeler que le climat social de l'Algérie ne peut être durablement modifié que par une transformation économique assurant, grâce à l'industrialisation, du travail à l'ensemble de la population. Cette manifestation demande de l'audace, des crédits, *du temps.* Il y a lieu également de proposer le plus tôt possible à la population algérienne un projet de Statut qui, dans le cadre rénové de l'Union Française, assure une liaison souple et effective entre l'Algérie et la Métropole, afin de garantir à tous les habitants de l'Algérie le respect des Libertés et des Droits de l'Homme. Mais on peut anticiper sur les bienfaits de ces réformes des structures économiques et politiques par des mesures décrétées sur l'heure :

— assistance réelle aux sous-alimentés par l'envoi massif de blé et de sucre ;

— fonds de chômage effectif dont la charge budgétaire s'amenuisera avec les progrès mêmes de l'industrialisation ;

— rotation périodique des Fonctionnaires d'autorité entre la Métropole et l'Algérie ;

— collège unique matérialisé, dans chaque Commune, par une liste électorale unique ;

— transfert en métropole des « Européens » menaçant de s'insurger contre la loi républicaine.

★

DEFENSE DE LA DEMOCRATIE ET DE LA LIBERTE

APPROUVER le gouvernement d'avoir rompu avec la passivité de ses prédécesseurs n'est pas approuver l'ensemble des méthodes répressives : *certains excès, dès que la preuve en est apportée, appellent d'exemplaires punitions.*

Tous les Algériens — et plus particulièrement les Musulmans, principales victimes du terrorisme F.L.N. — ne doivent pas être suspectés *a priori* ni brimés par des Autorités civiles et militaires dont la présence en Algérie ne se justifie que par le devoir de les protéger.

Mais il faut aussi préciser que la dislocation de l'Union Française, par la perte de la charnière algérienne, sonnerait sans doute le glas de la Démocratie dans la Métropole. Des Généraux vaincus renversent aisément des régimes tenus pour incapables par l'opinion publique : 1940 n'en est que le plus récent exemple.

Les mêmes hommes prônent la décolonisation et un régime présidentiel, assorti d'un droit de dissolution qui n'existe d'ailleurs pas aux Etats-Unis. En fait, déjà, sous le régime parlementaire, les technocrates déforment souvent les lois en feignant de les appliquer: que feront-ils si disparaît le contrôle exercé par les Elus de la Nation, contrôle qui reste la seule sauve-

(2) **Voir le Projet d'appel, publié indépendamment.**

garde des gouvernés et, particulièrement, des plus humbles ?

Notre Parti doit éviter à la IVe République le sort de la IIe, comme le destin de celle de Weimar.

S'il a le droit de dénier à ceux qui ont fait échouer l'abrogation de la loi Barangé-Barrachin tout réel souci de défendre les libertés et les principes républicains, *il lui faut exiger la stricte observation de la laïcité de l'Ecole et de l'Etat et une législation électorale claire.*

Se félicitant du vote de la loi-cadre sur la construction, qui officialise la notion socialiste de l'habitat, service public,

Rappelant l'urgence de la réforme de l'Enseignement et du remboursement effectif des honoraires médicaux,

Le Parti constate :

— que les travailleurs, et notamment les salariés, n'ont pas dans la Nation la place à laquelle ils ont droit ;

— qu'une dévaluation lente mais continue rend la monnaie fondante ;

— que légitimes sont les revendications ouvrières, même si leur succès apparent n'entraîne pas une amélioration durable, et il admet que les Organisations syndicales « libres » doivent adapter leur tactique aux besoins tels qu'ils sont perçus sur les lieux du travail.

MAIS toutes les réformes de caractère socialiste, toutes les améliorations arrachées à une majorité réticente supposent :

Dans l'ordre interne :

Une action sur L'OPINION PUBLIQUE QUI DOIT COMPRENDRE QUE LE BANQUIER ASSUJETTIT MIEUX QUE LE SOLDAT et que la France doit donc faire elle-même l'effort financier que sa politique exige : la désertion fiscale est inadmissible, les profits capitalistes ne sont tolérables que s'ils servent à rétablir l'équilibre du Budget national.

Dans l'ordre externe :

La réduction de la pression exercée par les deux blocs antagonistes. DEFENSE DE LA LIBERTE ET PROGRES SOCIAL SONT EN EFFET RENDUS QUASI IMPOSSIBLES DANS UNE EPOQUE OU DEUX TRES GRANDS ETATS SE DISPUTENT PAR TOUS LES MOYENS L'HEGEMONIE MONDIALE.

★

ANGOUSSET Jean (Basses-Pyrénées), Armand RICHARD (Saint-Ouen), J. BOIREAU (6e), J. COTEREAU (Vincennes), FOUQUET (3e), J. GIMON (conseiller général de l'Oise), KRIHIFF (11e), PUPILLE (C.E. Seine), J. RIES (16e), PFRIMMER (Asnières).

Projet d'appel à lancer lors du Congrès de Toulouse

LE danger atomique est aujourd'hui une réalité :

a) *Malaise mortel des pêcheurs japonais ;*

b) *Pollution prouvée de l'atmosphère longtemps après les explosions d'essai ;*

c) *Iles du Pacifique maintenant inhabitables ;*

d) *Accroissement notable du taux de matières radioactives dans le lait, etc. ;*

e) *Risques de mutations biologiques mettant en danger l'avenir de l'espèce humaine, etc.*

LA Section Française de l'Internationale Ouvrière appelle solennellement les peuples du monde entier à exiger :

1° L'interdiction absolue des explosions nucléaires ;

2° Le contrôle du travail atomique par l'organisation mondiale de la santé ;

3° La constitution d'un Organisme mondial de répartition de toutes les matières fissiles ;

4° L'interdiction absolue de la fabrication et du stockage des armements atomiques avec contrôle international.

LES Peuples qui n'accepteraient pas ce programme ou qui ne l'imposeraient pas à leur gouvernement se mettraient d'eux-mêmes en dehors de la Communauté humaine.

MEMES SIGNATURES QUE POUR LE TEXTE PRECEDENT : « AFFRONTER LE REEL ».

Evolution démographique et éventuelle crise économique

DANS cinq ans, le marché du travail connaîtra un afflux considérable de main-d'œuvre, conséquence de l'augmentation massive de la natalité depuis 1941.

Ce phénomène, joint aux progrès de la technique, posera des problèmes économiques d'une particulière gravité, par exemple : opposition entre des techniciens percevant des hauts salaires et une masse de non-techniciens menacés de chômage ; accentuation du déséquilibre entre les conditions de vie des travailleurs des villes et des travailleurs des campagnes, qui ne bénéficient pas des mêmes programmes techniques ; difficultés d'écoulement, en régime capitaliste non planifié, de la surproduction des produits industriels, etc.

LE Parti Socialiste, défenseur naturel de l'ensemble travailleurs, ne veut pas être surpris par l'événement.

Le Congrès décide donc la création d'une Commission spéciale qui, ayant pris contact avec les Syndicats, présentera au prochain Congrès (1958) un plan destiné :

a) à éviter une éventuelle crise économique ;

b) à prévoir une utilisation rationnelle de la main-d'œuvre.

MEMES SIGNATURES QUE POUR LE TEXTE PRECEDENT : « AFFRONTER LE REEL ».

Réintégration de L. Weitz

EN désaccord avec L. Weitz sur le problème algérien, nous constatons :

a) que ses articles publiés dans *Tribune* n'ont pas aggravé les rapports entre Socialistes français et Travaillistes, ceux-ci déterminant leur attitude en fonction de données proprement britanniques ;

b) qu'il ne semble pas que les articles de L. Weitz reproduits dans la presse française aient nui dans notre pays à la propagande de notre Parti.

D'autre part, il est certain que le droit à l'erreur est l'*indispensable* condition de toute recherche sereine et objective de la vérité.

Aussi les soussignés demandent au Congrès National de ne pas s'opposer à la réintégration de L. Weitz.

MEMES SIGNATURES QUE POUR LE TEXTE PRECEDENT : « AFFRONTER LE REEL ».

Motion de la Section de Cherbourg

LA Section de CHERBOURG, après seize mois de gouvernement à direction S.F.I.O., pense qu'il est nécessaire d'examiner les réalisations gouvernementales, et de juger si nos camarades doivent, dans les conditions actuelles, continuer à assumer les responsabilités que le Parti leur avait confiées.

Une question a dominé ces seize mois de gouvernement : LA CRISE ALGERIENNE. Elus sur un programme de « Paix en Algérie », les Députés du « Front Républicain » se sont vite divisés sur les moyens d'y parvenir. La situation ne semble pas s'améliorer, et ne parait pas pouvoir se régler sur les principes posés par Guy MOLLET : « Cessez-lefeu, Elections, Discussions », dans le cadre imposé au préalable D'UNE ALGERIE RATTACHEE A LA FRANCE, tant que :

1) La rébellion sera soutenue matériellement par le Maroc, la Tunisie, la Ligue Arabe ;

2) Les Occidentaux ne modifieront pas leur politique qui a eu, comme résultat principal, l'éviction de la France de Territoires asio-africains et son remplacement par les Anglais, puis les Américains, pour des raisons économiques sous prétexte d'un pseudo-idéalisme anticolonialiste ;

3) La condition préalable imposée aux « interlocuteurs valables », « rattachement indissoluble de l'Algérie à la France », ne sera pas rapportée ;

4) La mentalité particulière de nombreux Français d'Algérie, plus ou moins racistes, dédaigneux des aspirations libérales de la Métropole, et parfois si peu fraternels envers les rappelés qui viennent défendre leurs biens ;

5) Les différentes polices, beaucoup de fonctionnaires, certaines unités de l'armée s'inspireront des mots d'ordre des « Ultras », partisans d'un état de choses depuis longtemps dépassé ;

6) Les Citoyens qui veulent s'informer auront l'impression que l'on veut ignorer de nombreuses accusations de violences contre des suspects, des poursuites contre des personnes taxées de non-conformisme, et que l'on essaie de museler la presse (saisies successives d' « Espoir »). La création récente — non encore effective ! — de la Commission de sauvegarde des libertés individuelles parait prouver l'existence de faits illégaux et doit apporter des garanties. Mais pourquoi s'opposer au libre fonctionnement de diverses Commissions d'enquête (telle la Commission radicale), sous l'instigation des « Ultras » menaçant de troubler l'ordre public alors que des esprits libres s'interrogent.

Il ne suffit pas de nier systématiquement, ou de ne pas répondre à des accusations telles que :

— le forcement des boutiques fermées par des commerçants grévistes, et livrées au pillage ;

— l'existence de « zones d'isolement » créées dans le bled, en fait zones de famine ;

— les parquages de grévistes, peu ou pas nourris, dans des locaux étroits ou dans des stades ;

— les humiliations infligées aux intellectuels musulmans (professeurs balayant les rues, remplaçant les dockers) ;

— les interrogatoires « conduits » par les parachutistes, suppléant les policiers ;

— les tortures qui y seraient appliquées ;

— le suicide de l'avocat Ali Boumendjel, après quarante-trois jours d'incarcération et d'interrogatoires ;

— les poursuites contre un Doyen de la Faculté d'Alger s'indignant de ce qu'il avait vu... :

Il faut les faire examiner par des hommes « libres » afin **de les démentir** et de **punir les auteurs de ces bruits ou de châtier sévèrement les coupables.**

Les Démocrates peuvent trouver paradoxale la présence dans les « Groupes de protection urbaine » — créés et contrôlés par le Commandement militaire d'Alger — de chefs d'îlots ayant participé au Comité d'entente et de coordination des Anciens Combattants, dont l'action fut nettement antigouvernementale le 6 février 1956, et rendit impossible l'installation du Ministre résidant choisi par Guy MOLLET, le général CATROUX.

Cette politique algérienne a été soutenue par nos camarades élus, par une partie des radicaux (nos alliés électoraux), le M.R.P. et les Indépendants et Paysans. Ne disposant pas d'une majorité nettement républicaine, élue sur un programme précis, le gouvernement n'a pu réaliser toutes les espérances des électeurs du « Front Républicain ».

La IVe République « laïque » est de plus en plus l'objet des manœuvres de l'Eglise. Les lois scolaires antilaïques ne sont pas abrogées, les cléricaux continuent à s'infiltrer dans tous les Organismes d'information : Radio, Télévision, Cinéma. De plus en plus l'Eglise Romaine prend figure de religion officielle (représentation du Président de l'Assemblée nationale à la messe de début de session parlementaire, démarches de nos Ministres auprès du **Vatican pour obtenir les votes favorables des Etats sud-américains aux débats de l'O.N.U.,** relatifs à la question algérienne ; présence de l'Armée aux Pèlerinages de Lourdes, et ce n'est pas la visite du Président COTY, au Vatican, qui diminuera les appétits cléricaux.

Au point de vue indépendance nationale, peut-être que le Parti devra étudier les incidences d'une rupture diplomatique avec le Vatican qui, en fait, se conduit comme un super-Etat, agissant sur la politique des pays soumis à l'action des Partis chrétiens, et tire de la reconnaissance de sa qualité d'Etat temporel le maximum de possibilités de pénétration et d'influences en faveur de sa politique.

★

LES dépenses énormes de la guerre d'Algérie (300 à 400 milliards par an) grèvent le budget d'une charge incompatible avec le revenu national et nuisent au développement des investissements nécessaires, à la création continue de sources énergétiques, à l'accroissement de notre potentiel industriel et agricole, à la construction à grande échelle des logements dont le pays a et aura besoin, à la poursuite méthodique

de grands travaux (écoles, stades, hôpitaux, canaux, électrification des voies ferrées...).

La **réforme fiscale**, dont on a tant parlé, n'est pas encore amorcée. Les impôts, en majorité indirects, frappent surtout la classe laborieuse, la plus nombreuse, en tant que consommatrice. La fraude fiscale atteint 800 à 1.000 milliards et est surtout sensible en matière de bénéfices industriels et commerciaux (40 p. 100), de la taxe proportionnelle sur les bénéfices non commerciaux (70 p. 100).

Les abattements divers : bouilleurs de cru, investissements non contrôlés des entreprises, les subventions économiques grèvent lourdement le budget. Ces anomalies ne peuvent être abolies par les Indépendants, Paysans et M.R.P. ruraux.

★

LA politique financière exerce une lourde contrainte sur **la politique sociale** du gouvernement, malgré les efforts évidents de notre camarade GAZIER. Les savantes manipulations des 213 articles n'ont pas empêché la vie de devenir de plus en plus chère pour l'immense majorité des travailleurs. Les salaires sont pratiquement bloqués, les zones de salaire pas encore supprimées. La retraite des vieux est payée par les non-fraudeurs de l'impôt et des taxes indirectes, donc en aggravant l'injustice fiscale, la Sécurité sociale demeure partielle par l'opposition des médecins soutenus par les Indépendants et M.R.P., et les ressources de la S.S. et des Allocations familiales sont diminuées pour pallier l'insuffisance des versements patronaux des agriculteurs...

Il reste donc beaucoup à faire, et cela ne sera pas fait avec les partis conservateurs actuels qui n'appuient le gouvernement que pour la politique algérienne.

★

LE Parti S.F.I.O. est national, mais aussi le Parti de la classe ouvrière, différent des autres.

Il n'a pas seulement à gérer les institutions d'un monde capitaliste en désarroi, mais à profiter de l'exercice du pouvoir pour modifier progressivement les structures économiques pour un mieux-être de la collectivité. Le prétexte de la politique du moindre mal peut être fort préjudiciable à l'influence future du Parti qui a besoin de l'appui de la majorité du Pays pour établir peu à peu une organisation sociale plus humaine. Ce n'est pas un Parti gouvernemental à tout prix, et la question se pose, avec acuité, de l'intérêt pour la classe ouvrière du maintien du gouvernement à direction socialiste — sans majorité stable axée sur un programme électoral approuvé par la majorité du pays — dans les circonstances présentes.

Le gouvernement doit accepter le risque d'une chute plutôt qu'une politique de survie sans efficacité et :

1°) demander d'urgence la **réforme électorale** (soit le retour à la R.P., soit le vote uninominal à deux tours par circonscriptions électorales équivalentes) afin de pouvoir revenir devant les Electeurs, si besoin est, pour des questions aussi graves que le Statut futur de l'Algérie ;

2°) procéder à un **examen de la question algérienne** en supprimant tout préalable, de l'Algérie rattachée obligatoirement à la France, au « cessez-le-feu », et en acceptant des élections libres, même avec le contrôle de l'O.N.U.

Il doit envisager les besoins énormes de l'Algérie qui comptera trente-cinq millions de Musulmans en cinquante ans si le rythme actuel d'accroissement de la population continue, et exigera un effort annuel et permanent de 250 à 300 milliards fournis par la Métropole. Il ne doit pas oublier que si l'Algérie achète pour 180 milliards de produits à la France, 140 milliards sont financés par des subventions métropolitaines, et qu'elle nous vend pour 70 milliards de produits viticoles (alors qu'en 1955, nous avons dépensé 215 milliards pour subventions aux viticulteurs et en lutte antialcoolique) ;

3°) **revenir à la séparation pure et simple de l'Etat et des Eglises**, et en particulier de l'Eglise Romaine, puissance de réaction sociale quelle que soit sa forme d'action, ce qui conduit à l'abrogation de toutes subventions, scolaires et autres, aux Etablissements privés, et au rappel aux divers Fonctionnaires de ne pas participer, en qualité de Représentant d'un Etat religieusement neutre, à toutes cérémonies des Cultes ;

4°) étudier et faire appliquer une **réforme fiscale** simplifiant les formalités pour éviter les fraudes, faisant appel en priorité aux taxations directes et de luxe, et réduisant les dégrèvements et subventions au maximum ;

5°) **lutter efficacement contre la cherté de la vie** par la compression des bénéfices ou la réduction des circuits commerciaux, ou la taxation à la vente des produits nécessaires aux besoins essentiels ; sinon, admettre l'échelle mobile, basée sur des indices plus réels que ceux des 213 articles.

Si la productivité est en augmentation, le niveau de vie des travailleurs doit suivre parallèlement ;

6°) établir **une véritable Sécurité sociale**, non soumise à la bonne volonté des Praticiens ;

7°) Faire respecter, sur tout le Territoire de l'Union française, **les Droits de l'Homme**, en particulier la liberté d'expression contrebalancée par l'obligation de la responsabilité personnelle relativement aux idées et faits publiés. Ceci implique la neutralité des Organismes d'information (Radio, Télévision, Cinéma), donc la non-immixtion cléricale en particulier. Il est inconcevable que les manifestations religieuses occupent plusieurs heures d'émission radio sans un horaire identique réservé aux philosophes rationalistes et aux conceptions antireligieuses ;

8°) **réformer l'enseignement** pour permettre à l'élite de se dégager, quelle que soit son origine sociale, et fournir à l'Ecole publique, laïque, les ressources nécessaires à son fonctionnemennt et à son développement ;

9°) **organiser l'Europe**, mais se montrer extrêmement prudent tant qu'elle restera limitié aux six Etats actuellement associés, plus ou moins influencés par l'action de leurs Partis chrétiens et soumis à l'autorité Vaticane. Cette influence catholique peut nuire à l'unité des Etats européens non catholiques et justement méfiants envers cette autorité.

★

DANS toute son action gouvernementale, la Direction socialiste doit avoir constamment un souci majeur: ne jamais aliéner la Liberté du pays et ne pas s'allier avec les Partis confessionnels pour aboutir à une sorte de Travaillisme, contraire aux traditions de la classe ouvrière française.

Réforme des Institutions et du Régime des élections

LE CONSEIL FEDERAL DES LANDES REUNI A MORCENX LE 8 JANVIER 1956, CONSIDERANT ;

1° que si le gouvernement Edgar Faure a pu oser se livrer à une manœuvre aussi imprudente que celle des élections brusquées, c'est qu'il escomptait exploiter à son profit un fait évident reconnu et déploré par l'opinion publique, à savoir le mauvais fonctionnement des institutions républicaines et le discrédit qui en résulte, frappant indistinctement tous les Parlementaires et plus particulièrement les Députés;

★

2° que si la République, depuis 3/4 de siècle, n'a plus guère d'adversaires permanents : bonapartistes, monarchistes, ou autres, elle n'en a pas moins connu une existence mouvementée, des soubresauts nombreux, des dangers graves, parce que les Républicains n'ont pas su en 75 ans la doter d'institutions constitutionnelles et parlementaires efficaces;

★

3° qu'il en est résulté un état permanent d'instabilité qui a provoqué, dans un pays pourvu de ressources abondantes et variées, un retard économique qui a affaibli considérablement sa puissance et compromis sa liberté et son indépendance, qui a provoqué le mécontentement, la désaffection ou la colère de la classe ouvrière française, et un retard dans son évolution intellectuelle et morale qui a affaibli la puissance et le prestige de la France en même temps que les vertus civiques indispensables à toute Démocratie dynamique.

★

Considérant qu'en 3/4 de siècle la République a connu une multitude de gouvernements dont la durée moyenne a été de 4 mois 1/2 sous la IIIe République et de 7 mois 1/2 sous la IVe...

...**tandis que les autres Démocraties occidentales** : Grande-Bretagne, Suède, Norvège, Danemark, Suisse, etc. ont eu des gouvernements de plus longue durée et une vie politique exempte des crises nombreuses connues par la République française : (Boulangisme, 6 février, Dictature de Pétain, Menaces Gaulliste ou Bolcheviste, Poujadiste),

★

constate : **que dans toutes ces démocraties occidentales la loi électorale est restée immuable ou bien a rarement et peu varié,** tandis qu'en France elle a été fréquemment modifiée, que les lois électorales ont été toujours **des lois de circonstances** destinées à préserver de dangers immédiats le régime républicain menacé à cause de son mauvais fonctionnement, et qu'elles n'ont jamais en 75 ans donné à la France un système politique capable d'efficacité et de stabilité qui eût été la meilleure défense du régime républicain.

CONSTATE :

1° que toutes ces Démocraties occidentales, y compris celles de création récente (Italie et Allemagne fédérale) se sont donné **des lois électorales qui ne comprennent jamais de 2e tour;**

2° qu'en dehors de la Grande-Bretagne, **toutes les Démocraties occidentales utilisent le système proportionnel sous des formes diverses.**

La Fédération des Landes demande en conséquence que le Parti socialiste S.F.I.O., tirant parti de ces exemples édifiants, propose à l'Assemblée nationale, immédiatement, la loi électorale préconisée par Léon Blum dont l'Allemagne de l'Ouest, ne voulant pas retomber dans les erreurs de la République de Weimar, a su faire son profit, et dont l'application a donné les bons résultats escomptés **(scrutin uninominal d'arrondissement à un tour assorti d'une répartition proportionnelle).**

Ce mode de scrutin simple, clair, plairait à l'opinion publique et serait susceptible de recueillir une majorité au Parlement, car il est juste, loyal et cumule les avantages du scrutin uninominal d'arrondissement, du scrutin majoritaire et de la proportionnelle sans avoir aucun des inconvénients ni du 2e tour, ni de la proportionnelle intégrale.

La Fédération socialiste des Landes, considérant qu'il s'agit de remédier aux causes de l'instabilité à leur origine, estime qu'il **s'agit de discipliner les Electeurs et les Candidats,** au lieu de laisser faire des élections dans une anarchie qui se répercute forcément dans le Parlement.

Elle demande que la loi électorale comporte, comme dans les autres Démocraties occidentales, des précautions de nature à obliger les électeurs à faire un choix entre les grandes tendances organisées et permanentes de l'opinion française, au lieu de faciliter et même de provoquer sa dispersion sous le prétexte d'une fausse conception de la liberté, car il n'y a pas de liberté sans discipline.

La Fédération socialiste des Landes constate également que, dans les Démocraties occidentales pourvues d'un **système bi-caméral** dont les deux Assemblées sont élues, ces deux Assemblées sont élues en même temps, **pour la même durée par le même mode de scrutin au suffrage universel,**

qu'en cas de dissolution ces deux Assemblées sont dissoutes en même temps et que, parfois, comme **en Belgique,** sont élus et dissous en même temps **les Conseils Généraux,**

que de cette manière **l'appareil représentatif est cohérent et capable d'efficacité,**

qu'ainsi l'électeur est convaincu de l'extrême importance de son vote et incité à accomplir son devoir de citoyen,

que cela peut légitimer, comme en Belgique, **le vote obligatoire** et le faire placer **un jour de semaine autre que le dimanche.**

En conséquence, la Fédération Socialiste des Landes demande que le Parti Socialiste S.F.I.O. dépose, en même temps que la proposition de loi électorale, les propositions de loi complémentaires capables de donner à tout le système d'élection des Assemblées politiques françaises la cohésion et les disciplines qui donneront enfin aux institutions de la République Française les moyens indispensables et urgents de l'efficacité et de la stabilité.

Pour la Fédération socialiste des Landes,
Le Secrétaire Fédéral,
LAMARQUE-CANDO.

Pour une Tribune libre

LA Section de Troyes demande qu'une « Tribune Libre » soit organisée dans les journaux du Parti, pour permettre à toutes les tendances de faire connaître leurs points de vue sans avoir recours à la presse non socialiste.

Pour la Section de Troyes, de Secrétaire:
Pierre BORDE.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le Parti socialiste doit devenir le grand parti démocratique de tous les travailleurs

EN 1905, les différents courants socialistes existant en France, qui s'étaient organisés séparément depuis de nombreuses années, décidèrent de fusionner en un seul et grand Parti socialiste. C'est de cette fusion qu'est né le Parti socialiste S.F.I.O.

En fusionnant en un seul Parti, les divers courants socialistes qui, de Gustave Hervé à Jaurès, représentaient toutes les nuances de la pensée socialiste, n'entendaient pas disparaître dans une organisation monolythique où une seule pensée aurait eu droit de cité et d'expression. Puisque tout le monde luttait pour le Socialisme, tout le monde devait appartenir au même Parti socialiste. Mais, les voies qui mènent au Socialisme étant multiples, les fondateurs du Parti socialiste S.F.I.O. eurent à cœur de sauvegarder le droit d'expression des différents courants de la pensée socialiste. Cette sauvegarde du droit d'expression des divers courants de la pensée socialiste était, d'ailleurs, la condition de la réalisation et du maintien de l'unité socialiste en France.

C'est en partant de ce droit d'expression que le Parti socialiste S.F.I.O. a été construit sur la base de l'existence dans son sein de plusieurs courants de pensée socialiste pouvant s'exprimer librement devant tout le Parti et ayant droit à une représentation proportionnelle au sein des Organismes dirigeants.

Grâce à cette structure démocratique, non seulement l'unité du Parti socialiste S.F.I.O. a pu se maintenir, mais sa puissance n'a cessé de s'accroître jusqu'à la première guerre mondiale. En 1920, au Congrès de Tours, le Parti se scinda en deux. Les uns fondèrent le Parti communiste, les autres continuèrent le Parti socialiste S.F.I.O. Mais alors que le Parti communiste fut construit sur des bases tout à fait nouvelles, excluant l'existence de plusieurs courants de pensée, le Parti socialiste conserva la structure démocratique que lui avaient donnée les fondateurs de 1905. Parti monolythique, le Parti communiste est très vite devenu un simple instrument entre les mains de la Russie, tandis que le Parti socialiste, grâce à sa structure démocratique, continue à être l'expression des différents courants de la pensée socialiste.

Cette structure démocratique, le Parti socialiste S.F.I.O. l'a gardée jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Ce n'est qu'en 1944-1945 qu'il l'a abandonnée. La réforme opérée avait pour but de renforcer l'unité du Parti et d'accroître son efficacité. Sans tendances internes, le Parti socialiste devait être plus virulent, plus dynamique, plus actif.

★

TREIZE ans après cette transformation de la structure du Parti, quel a été le résultat ?

Avant guerre, le Parti socialiste avait une grande influence sur les ouvriers, les intellectuels, sur le monde universitaire et sur la jeunesse. Aujourd'hui, il a peu d'influence sur les ouvriers, pratiquement pas sur la jeunesse, pas du tout sur les intellectuels et sur le monde universitaire.

Quant à l'action, tous ceux qui ont vécu en Militant les années entre les deux guerres mondiales savent que le Parti socialiste était beaucoup plus actif qu'aujourd'hui. C'est lui qui était à la tête des forces démocratiques dans toutes les actions défensives ou offensives. C'est le Parti socialiste qui a organisé la manifestation du 12 février 1934 contre le fascisme, c'est le Parti socialiste qui a organisé et dirigé le Front Populaire et le gouvernement de Front Populaire, c'est le Parti socialiste qui a pris l'initiative des réformes économiques et sociales de 1936, réformes qui marquent un tournant dans l'histoire des relations sociales en France. Le Parti socialiste d'avant-guerre était capable de mener une action de masse dans tout le pays et de peser sur les pouvoirs publics, même lorsqu'il était dans l'opposition.

Aujourd'hui, le Parti socialiste limite son action au domaine parlementaire et gouvernemental où il collabore avec la droite conservatrice avec laquelle il se différencie de moins en moins.

Le Parti socialiste d'avant-guerre avait une politique municipale qui fournissait à ses Conseillers municipaux et à ses conseillers généraux les éléments d'une activité dynamique. Sa force et son influence étaient surtout urbaine. Aujourd'hui, il est refoulé vers les communes rurales.

Par conséquent, la réforme de 1944-1945 n'a nullement rendu le Parti plus efficace ni ne l'a renforcé. Par contre, chose plus grave, elle a paralysé son développement intellectuel et doctrinal.

La lutte des tendances qui animait le Parti socialiste avant la guerre, malgré ses inconvénients, n'a jamais entravé son action et son efficacité, elle avait un bienfait heureux sur le niveau intellectuel et doctrinal du Parti. La confrontation des idées dans les Sections, les Congrès et dans la presse donnait aux débats une allure de grandeur intellectuelle et doctrinale que ne connaissent plus nos débats d'aujourd'hui. La lutte pour la confrontation des idées formait des hommes de valeur, son absence favorise la médiocrité.

D'autre part, l'existence de plusieurs courants de pensée dans son sein faisait du Parti socialiste le lieu de rassemblement de tous les Socialistes, quelle que fût leur conception du Socialisme.

Ainsi, en rendant pratiquement impossible l'expression des courants de pensée et la confrontation des idées au sein du Parti, on n'a pas renforcé son efficacité, ni sa force numérique, ni son influence électorale, ni son action. Par contre, on a affaibli sa valeur théorique et son dynamisme socialiste. Hier Parti de Militants luttant pour le Socialisme, il tend à devenir un Parti de gens en place pour qui l'étiquette de socialiste n'a plus qu'une valeur électorale.

★

SI nous voulons que le Parti socialiste redevienne un Parti de militants, si nous voulons qu'il soit un centre de la vie intellectuelle et doctrinale, si nous voulons qu'il soit le lieu de rassemblement de tous les cou-

rants de la pensée socialiste, si nous voulons qu'il soit plus actif et plus efficace dans la lutte pour laquelle il a été créé, la lutte pour le socialisme ; il est urgent de reconsidérer la structure du Parti en tenant compte de l'expérience d'avant-guerre avec les tendances et celle d'aujourd'hui sans les tendances.

Pour cela, il faut :

1° Assurer la libre expression des courants d'idées dans le Parti, aussi bien dans les débats de ses Organismes réguliers que dans la presse du Parti et amie ;

2° Assurer la représentation de ces courants d'idées dans les Organismes dirigeants du Parti appelés à prendre des décisions politiques (Congrès fédéraux et nationaux, Commissions exécutives de Sections et de Fédération, Comité Directeur), à l'exclusion des organismes de travail (1).

C'est dans la mesure où les divers courants d'idées pourront s'exprimer librement devant tout le Parti, c'est dans la mesure où le Parti diffusera lui-même les idées qui s'expriment dans son sein que les courants d'idées existant ne se cristalliseront pas en tendances organiques et ne seront pas contraints d'affirmer leurs désaccords à l'extérieur.

★

GARANTIR l'existence des courants d'idées dans son sein n'avait pas été la seule préoccupation des fondateurs du Parti socialiste S.F.I.O. Ils avaient eu aussi le souci d'assurer l'autonomie et l'indépendance du Parti vis-à-vis du Parlement et surtout du gouvernement. C'est dans ce but qu'ils avaient déclaré incompatibles les fonctions de Parlementaire ou de Ministre avec celle de Membre des Organismes dirigeants du Parti.

Les différentes expériences gouvernementales que le Parti a vécues depuis la libération, notamment la dernière où son Secrétaire général a été porté à la présidence du Conseil, ont montré tout le danger qu'il y a pour le Parti à se confondre avec le gouvernement.

Un gouvernement, même socialiste homogène, et à plus forte raison de coalition, se doit de tenir compte de l'existence dans le pays de forces politiques et sociales qui ne sont pas socialistes. Cette situation amène inévitablement un gouvernement socialiste — homogène ou non — à faire une politique plus réservée que ne le voudrait le Parti socialiste et, bien souvent, à faire des concessions à son propre programme. Mais ce que le gouvernement est obligé de faire dans ces circonstances, le Parti socialiste n'est pas obligé de l'avaliser et encore moins de le présenter comme une réalisation socialiste. Bien au contraire, son rôle et son devoir est, dans ce cas, de critiquer sévèrement cela en dénonçant les adversaires qui l'ont imposé au gouvernement. Un gouvernement socialiste se trouve toujours en face d'une opposition qui lui impose certaines concessions. Le contrepoids de cette opposition, c'est le Parti socialiste lui-même. Or, le Parti ne peut pas jouer ce rôle de contrepoids si, sous le prétexte qu'il s'agit d'un gouvernement socialiste, il se confond avec lui et se croit obligé d'approuver et de justifier tout ce qu'il fait, même quand ce qu'il fait est une concession qui lui a été imposée par les adversaires. (Exemple : l'emprunt indexé sur les valeurs en bourse.)

Il est donc nécessaire, dans l'intérêt de la lutte pour le Socialisme, qui dépasse largement le cadre d'une expérience gouvernementale, de distinguer l'action du Parti de celle du gouvernement comme le font nos camarades belges et autrichiens. Or, cela n'est possible que si l'organe de direction du Parti, le Comité Directeur, ne comprend pas trop de Parlementaires, de Ministres et d'Attachés de cabinets ministériels. Quelle que soit la bonne volonté et l'objectivité de ces camarades, par la force des choses ils seront amenés à confondre le Parti avec le gouvernement.

C'est pourquoi nous considérons comme tout à fait incompatible la fonction ministérielle ou d'attaché de cabinet avec celle de Membre d'un Organisme dirigeant du Parti.

★

C'EST dans ce même ordre d'idée que nous considérons dangereuse une trop forte proportion de Parlementaires au sein du Comité Directeur ou à la tête des Fédérations.

Qu'un Parlementaire soit l'animateur politique de sa Fédération, c'est normal ; qu'il en soit le Secrétaire et le représentant inamovible dans les Conseils nationaux et dans les Congrès, c'est dangereux pour le Parti. En effet, les besoins de l'activité parlementaire, qui accapare nécessairement le Député ou le Sénateur, tendent à faire de la Fédération un simple comité électoral du député ou du sénateur.

Que le Groupe Parlementaire soit représenté au sein du Comité directeur, c'est tout à fait normal. Que le nombre de Parlementaires soit trop fort, c'est courir le risque de faire de l'Organisme dirigeant du Parti un simple comité de direction du Groupe Parlementaire. C'est oublier que le rôle du Comité directeur étant de contrôler l'activité des Parlementaires et des Ministres, c'est transformer ceux-ci en contrôleurs et contrôlés. C'est, par la force des choses, amener l'Organisme dirigeant du Parti à se confondre avec le Groupe Parlementaire ou le gouvernement.

C'est pour éviter ce danger que les fondateurs du Parti socialiste S.F.I.O. avaient déclaré incompatible la fonction de Parlementaire avec celle de Membre de l'organisme dirigeant du Parti. Cette mesure, qui avait laissé Jaurès en dehors de l'Organisme dirigeant du Parti, n'a jamais empêché ni Jaurès d'être le leader incontestable du Socialisme en France, ni le Parti socialiste d'être efficace, actif et prospère. On peut même dire que c'est grâce à cete mesure que Jaurès a acquis une telle autorité, car sa place de leader du Socialisme en France il l'a conquise par ses qualités propres de Socialiste et non grâce à l'appareil du Parti, comme cela se passe dans le parti communiste.

C'est pourquoi nous considérons que, sans revenir au principe qui a guidé les fondateurs du Parti socialiste S.F.I.O., il faut réduire le nombre de Parlementaires (Députés, Sénateurs) et assimilés (Conseillers de l'Union française et Conseillers économiques) à un nombre qui ne doit pas excéder 25 pour cent des membres du Comité directeur.

★

LA faiblesse du Socialisme en France, comparé au Socialisme des autres pays de l'Europe occidentale, provient de la division du monde du travail ,division qui est à la fois politique et sociale.

La division politique est due à l'existence d'un Parti

(1) Tout système de désignation de la direction du Parti comportera des inconvénients. La représentation proportionnelle des courants d'idées et comporte notamment deux : 1) Le risque de ne pas avoir de majorité valable ; 2) L'abus des courants d'idées pour obtenir une représentation au Comité Directeur. Ces deux inconvénients peuvent être éliminés. Le premier, en accordant au courant majoritaire, même si sa majorité n'est que relative, au moins 60 pour cent des Membres du Comité Directeur ; le deuxième, en exigeant qu'un courant d'idée ait obtenu au moins 10 pour cent des mandats représentés au Congrès pour avoir droit à une représentation.

communiste qui influence la majorité des ouvriers. La division sociale est due au fait que le Mouvement syndical et coopératif est séparé du Mouvement politique des travailleurs. Tant que ces différentes formes du Mouvement ouvrier resteront séparées, le Socialisme ne pourra pas s'épanouir en France.

L'unité entre Socialistes et Communistes, deux expériences l'ont prouvé (celle de 1936-1938 et celle de 1944-1946), sera impossible tant que le Parti communiste restera un simple instrument entre les mains du gouvernement russe.

Au moment où les évenements récents de Pologne et de Hongrie provoquent la première grande crise que le Parti communiste ait connue depuis longtemps, le Parti socialiste peut devenir le centre de rassemblemnt de tous les travailleurs de France. Mais, pour cela, il doit modifier sa structure de manière à pouvoir agglomérer autour de lui toutes les formes d'organisation que le monde du travail a créées : Syndicats, Coopératives, Mouvements culturels et de jeuensse, Mouvement mutualiste.

Mais comme ces diverses formes d'organisations ne doivent pas disparaître ni perdre leur autonomie, le Parti socialiste doit se donner une structure qui lui permette de devenir le centre de rassemblement du monde du travail. Cette structure, c'est le Parti lui-même qui doit chercher à la définir en liaison avec toutes les Organisations des travailleurs.

C'est en s'engageant résolument dans cette voie que le Parti socialiste S.F.I.O. pourra devenir le grand Parti des travailleurs manuels et intellectuels de France.

Il pourra, alors, être porté au pouvoir par un vaste Mouvement populaire, au lieu de l'être par le jeu d'équilibre de l'arithmétique parlementaire, comme c'est le cas actuellement.

★

EN CONSEQUENCE, NOUS PROPOSONS LA MOTION SUIVANTE :

Le 49e Congrès du Parti socialiste décide d'ouvrir, dans toutes les sections, une discussion sur la réorganisation du Parti.

Il charge le Comité Directeur de convoquer un Congrès national extraordinaire, convoqué spécialement en vue de décider des modifications indispensables à apporter aux Statuts du Parti pour procéder à cette réorganisation.

★

Jean-Pierre BIONDI (Oise) ; Robert BRESLER (Seine) ; Jacques GONDRE (Seine-et-Oise) ; Jean GOUZY (Seine) ; Henri HUMBLOT (Marne) ; Serge HURTIG (Seine) ; André JOUBLOT (Seine) ; Marcel KLOPFSTEIN (Seine) ; Maurice LAVAL (Seine) ; Pierre LEYRISSOUX (Seine) ; René LHUILLIER (Seine) ; Guy MARIMOT (Seine) ; Pierre MAURIAC (Seine) ; André PHILIP (Seine) ; Marceau PIVERT (Seine) ; Alfred REBEL (Seine) ; Pierre RIMBERT (Seine) ; Jean ROUS (Seine) ; Marcel ROUSSEAU (Seine) ; Georges SUANT (Seine) ; Albert VALLEE (Seine) ; André WEIL-CURIEL (Seine).

Coll. Fondation Jaurès

Motion présentée par Henri FRENAY et la 6e section de la Fédération de la Seine

LA politique suivie jusqu'à ce jour en Algérie n'a pratiquement atteint aucun des objectifs qu'elle s'était proposée.

A son actif, on peut sans doute inscrire une protection relativement efficace de la population européenne. A côté de ce résultat non négligeable, on doit inscrire le lourd passif suivant :

1) *Malgré les affirmations du ministre résidant en Algérie, la guerre n'a pas pris fin aux dates qu'il avait fixées. Au contraire, la situation militaire s'est aggravée. D'après les chiffres officiels, en effet, ce sont plus de 100 musulmans qui tombent quotidiennement sous les coups des troupes françaises, qui subissent, de leur côté, des pertes sensibles ;*

2) *Le terrorisme urbain ne s'est pas ralenti. Il continue à faire régner un climat d'inquiétude qui interdit le retour à une vie économique et psychologique normale ;*

3) *La répression du terrorisme, confiée à l'armée contre son gré, a remporté d'indéniables succès. Mais ces succès n'ont été dus qu'à la mise en pratique de procédés que la morale et le droit condamnent et dont la contre-partie est de rendre chaque jour plus inexpiable la lutte entreprise. La fin, à nos yeux, n'a jamais justifié les moyens ;*

4) *Alors qu'on se fixait comme but le rapprochement des deux Communautés, celles-ci sont séparées par un fossé de méfiance et de haine que l'action terroriste et contre-terroriste approfondit chaque jour. Les élèments musulmans les plus modérés ont rallié ouvertement ou secrètement la cause des révoltés ;*

5) *Comme il fallait s'y attendre, les réformes administratives et économiques prises par le Ministre résidant n'ont pas désarmé les esprits ni les bras ;*

6) *La poursuite de la guerre en Algérie présente les graves inconvénients suivants :*

a) *Elle affecte gravement nos relations avec le Maroc et la Tunisie qui ne peuvent, devant l'opinion de leur pays, sacrifier la solidarité musulmane nord-africaine aux relations avec la France qu'ils souhaitent cependant normaliser ;*

b) *Elle diminue le crédit international de la France qui n'a échappé que de justesse, et provisoirement, devant l'O.N.U. à une condamnation de son attitude ;*

c) *Elle renforce l'influence du Parti communiste et et le prestige de l'U.R.S.S. dans les masses musulmanes;*

d) *Elle affecte gravement l'économie française, accablée sous le poids de dépenses improductives et privée du concours de tous les jeunes rappelés sous les drapeaux.*

La politique gouvernementale se solde donc par un échec certain. Le préjudice porté au Parti socialiste qui, par ses Militants les plus connus, assume la direction du gouvernement, est incalculable. Il n'était pas besoin d'eux pour mener une action dont la valeur se mesure exactement au soutien que la réaction n'a cessé de lui apporter. Il est grand temps que le Parti, dans la fidélité à ses traditions et conscient de l'évolution historique, en finisse avec les hésitations et les demi-mesures et affirme avec clarté sa volonté et ses objectifs.

★

LE problème algérien est avant tout d'ordre politique. Les mesures économiques sont inopérantes et les mesures militaires dangereuses, si les objectifs politiques ne sont pas clairement précisés.

Le devoir du Parti est d'affirmer qu'il doit être satisfait à la volonté d'indépendance de l'Algérie dans toute la mesure où elle n'affecte pas gravement les intérêts fondamentaux des Français vivant en Algérie.

En conséquence, il est proposé qu'un appel soit lancé sans tarder à l'opinion musulmane algérienne sur la base des propositions suivantes, considérées comme un tout indissociable :

1) Reconnaissance du droit à l'existence de la République algérienne ;

2) Création d'une Union franco-algérienne au sein de laquelle la République française et la République algérienne seront liées entre elles par des liens de caractère fédéral ;

3) La compétence respective de l'Union et des deux républiques sera librement négociée ;

4) Les Citoyens de la République algérienne d'origine française résidant en Algérie conserveront la nationalité française pour eux et leurs descendants ;

5) Ces citoyens pourront en appeler directement à une Cour de défense des droits de l'homme, instaurée dans le cadre de l'Union franco-algérienne, si leurs droits fondamentaux venaient à être lésés ;

6) Chaque république reconnaîtra aux Citoyens de l'autre le droit d'établissement sur son propre territoire.

Sur la base de ces propositions, un appel public et solennel sera adressé à tous les groupes qui peuvent valablement prétendre représenter une fraction de la population de l'Algérie : F.L.N., M.N.A., Oulémas, élus à l'Assemblée algérienne aujourd'hui dissoute. Le cessez-le-feu suivrait immédiatement l'acceptation de la négociation.

Le résultat des négociations serait soumis à un référendum de la population, y compris les Français d'Algérie.

Dans le cadre fixé par le référendum, une Assemblée Constituante serait élue au suffrage universel. Les organes de la République algérienne et de l'Union franco-algérienne fixés par la Constitution seraient mis en place.

★

LA VIe Section de la Fédération socialiste de la Seine en appelle à tous les Militants de la Fédération et du Parti pour que chacun d'eux prenne conscience de la lourde responsabilité qui lui incombe. Elle demande que la présente résolution, qui apporte au problème algérien une solution constructive et conforme aux intérêts de la France et aux traditions du Parti, soit mise en discussion sans tarder pour être soumise ensuite au prochain Congrès national.

Motion d'orientation générale

APRES quinze mois d'expérience gouvernementale, le moins qu'on puisse dire, c'est que le gouvernement à direction socialiste ne soulève pas l'enthousiasme des foules. La raison en est qu'ayant commis la faute d'accepter les responsabilités gouvernementales alors qu'il n'avait pas de majorité, Guy Mollet est obligé de ruser, de louvoyer, de tergiverser et d'esquiver tous les grands problèmes pour se maintenir au pouvoir. Certes, le gouvernement a pu mener à bien quelques mesures qui lui font honneur ; tel est le cas de l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, de l'autonomie interne des Territoires d'Afrique. Il a pu faire adopter les trois semaines de congés payés, le Fonds national vieillesse et la réduction d'un tiers des abattements de zone de salaire.

Mais il n'a pas pu aller plus loin et les grands problèmes qui dominent l'actualité politique, économique et sociale sont restés sans solution. Pire : ils se sont aggravés.

★

LA GUERRE D'ALGERIE RUINE LA FRANCE

L'ALGERIE était le plus grave et le plus urgent de tous les problèmes qui se posaient devant le gouvernement. Sa solution était, et reste, la condition préalable de la solution de tous les autres problèmes.

En conséquence, le gouvernement devait tout faire pour éviter une aggravation du conflit algérien et tout mettre en œuvre pour le résoudre. Au lieu de cela, comme le démontre la Motion sur l'Algérie présentée par Robert Blum et d'autres camarades, le gouvernement, cédant à la manifestation fasciste du 6 février à Alger, a commis la grave erreur de s'engager dans une politique de force sous prétexte de pacification.

Or, le succès de la politique de force ne pouvait être qu'aléatoire. Contrairement à la croyance naïve de nos ministres, cette politique s'est avérée de longue haleine et terriblement coûteuse. Tandis qu'aucune perspective de paix n'apparaît à l'horizon, les dépenses et le coût économique de la guerre d'Algérie vont croissant et pèsent lourdement sur l'économie et les finances françaises.

A cause de la guerre d'Algérie, le Gouvernement est acculé à une politique d'austérité ; il est obligé de réduire les crédits d'investissements, d'équipement, de la construction. Il doit limiter les importations, accroître les impôts. Avec le déficit des devises et des finances publiques, la France est progressivement acculée à une situation qui risque d'avoir les plus graves conséquences économiques et sociales.

Ainsi, sous prétexte de « sauver » l'Algérie, on ruine la France. Et ruinée, la France ne pourra pas faire autrement que d'abandonner l'Algérie.

★

LA GUERRE D'ALGERIE AGGRAVE D'AUTRES PROBLEMES

L'EFFORT exigé par la politique algérienne oblige le Gouvernement à délaisser tous les autres problèmes, ce qui les aggrave chaque jour un peu plus.

C'est ainsi que la crise du logement demeure sans solution. Le Gouvernement a bien mis au point une loi-cadre, excellente en soi, mais les économies imposées par la guerre d'Algérie obligent à réduire les crédits de construction. (D'après « Force Ouvrière » du 9 mai 1957 : en 1956, 185.000 logements et en 1957, 135.000, soit 50.000 de moins : 70.000 H.L.M. au lieu de 80.000, soit 10.000 de moins). Ce qui ne peut qu'entraîner une aggravation de la crise du logement.

Il en est de même pour l'équipement scolaire et la réforme de l'Enseignement, pour la formation de Maîtres et de Techniciens. Le retard par rapport aux besoins est ici considérable ; or, les économies exigées par la guerre d'Algérie non seulement empêchent de rattraper ce retard, mais encore l'aggravent.

L'état d'inflation, que le Gouvernement a trouvé en arrivant au pouvoir, se trouve lui aussi aggravé par la guerre d'Algérie. En effet, les énormes dépenses improductives entraînées par cette guerre, l'immobilisation de centaines de milliers d'hommes enlevés à la production, l'absorption d'une part importante de la production pour les besoins de cette guerre, tout cela contribue à accroître la demande et à restreindre l'offre.

Cette situation pèse sur les prix, qui, lentement mais sûrement, progressent.

La hausse des prix entraîne à son tour une détérioration du pouvoir d'achat des travailleurs. Ce sont notamment les travailleurs de la fonction publique, les petits salariés, les retraités et les bénéficiaires du fonds vieillesse qui sont les principales victimes de la hausse des prix parce que leurs salaires ou pensions sont plus stables que dans les autres activités où la pénurie de main-d'œuvre favorise la hausse des salaires. Cette détérioration du pouvoir d'achat crée une situation sociale de plus en plus tendue, dont la grève des transports des 17 et 18 avril derniers n'a été qu'un symptôme avertisseur, que confirment les grèves de Dunkerque, de Saint-Nazaire, du Havre, de l'Enseignement, etc...

Ainsi, alors que les travailleurs demandent une amélioration de leur pouvoir d'achat, conformément au programme électoral du Parti socialiste, le Gouvernement ne peut leur offrir que l'austérité et leur demande des sacrifices.

Et cela, toujours à cause de la guerre d'Algérie.

Or voici que le coût financier et économique de la politique algérienne se fait brutalement sentir par l'énorme déficit des finances publiques et l'épuisement des réserves de devises. Pour faire face au déficit des finances publiques, le Gouvernement est obligé de réduire les crédits utiles à l'économie : construction, équipement, investissements, ce qui aura comme conséquences d'entraver l'expansion économique.

Il est obligé d'augmenter les impôts, ce qui, sans réforme fiscale, aura des conséquences néfastes pour les travailleurs et l'expansion économique. Pour faire face à l'épuisement des réserves de devises, il est acculé à réduire les importations, à réduire la consommation, ce qui aura également des répercussions néfastes sur l'expansion économique.

Le malheur est que toutes ces mesures ne résoudront ni le déficit des finances publiques, ni le déficit

de devises. Elles ne les résoudront pas parce que la cause essentielle de ces déficits est la guerre d'Algérie. Les dépenses d'Algérie pèsent de plus en plus lourdement sur le budget, tandis que la production et les importations absorbées par la guerre contribuent à aggraver le déséquilibre de notre balance commerciale.

Donc, tant que la guerre d'Algérie continuera, la situation ne pourra que s'aggraver, compliquée encore par les conséquences des mesures d'austérité. La France s'achemine ainsi vers une crise économique, financière et sociale des plus graves dont les conséquences demeurent imprévisibles.

★

A CAUSE DE L'ALGERIE, LE GOUVERNEMENT N'A PLUS DE POLITIQUE EXTERIEURE

IL n'y a pas que sur le plan économique et social que la politique algérienne a des conséquences désastreuses. Toute la politique extérieure du gouvernement a été faussée par la guerre d'Algérie.

En effet, cette guerre crée dans le monde un drame qui trouble l'unité des Nations occidentales et dresse contre la France l'ensemble des Nations afro-asiatiques. Celles-ci, solidaires des Algériens, ne pouvaient pas faire autrement que d'en appeler à l'O.N.U. Devant cette situation, le gouvernement a été obligé de nier la compétence de l'Organisation des Nations Unis, tournant ainsi le dos à la politique traditionnelle du Socialisme, basée sur la suprématie de l'organisation internationale. Cet abandon a encore été aggravé par l'expédition d'Egypte qui a amené le gouvernement et le parti à prendre une position nettement hostile à l'O.N.U. et même à se laisser aller à un antiaméricanisme aussi réactionnaire que ridicule.

Ainsi la traditionnelle politique extérieure du Socialisme, basée sur l'arbitrage obligatoire, la sécurité collective, la suprématie de l'organisation internationale, hier la S.D.N. aujourd'hui l'O.N.U., a été abandonnée au profit d'une politique de force, d'autant plus ridicule que la France n'est plus une grande puissance mondiale capable de faire une telle politique.

Chose plus grave : les répercussions de la politique algérienne se font même sentir sur la construction de l'Europe. En faisant de l'intégration des Territoires d'Outre-Mer une condition de la construction européenne, le gouvernement a retardé la mise en pratique des accords signés. En effet, l'intégration des Territoires d'Outre-Mer se heurte à l'hostilité des autres Nations européennes qui ne veulent pas prendre à leur charge des territoires dont elles souhaitent l'indépendance. Et cette hostilité se trouve renforcée par la guerre d'Algérie qui est une plaie que les Nations européennes ne veulent pas non plus prendre à leur charge. D'autant que cette guerre dresse contre elle tous les peuples afro-asiatiques avec lesquels les Nations européennes entretiennent de bonnes relations. Or ces bonnes relations seraient inévitablement troublées si l'Europe unie devait prendre part à la guerre d'Algérie.

D'autre part, l'austérité et les restrictions aux importations imposés par la guerre d'Algérie retardent la réalisation du Marché commun.

Ainsi, à cause de la guerre d'Algérie, la France a perdu toute perspective en politique extérieure et joue un rôle de frein dans la construction de l'Europe.

PRISONNIER DE LA DROITE LE GOUVERNEMENT FAIT LE JEU DES COMMUNISTES

A conséquence la plus grave de la guerre d'Algérie est certainement d'avoir fait du gouvernement à la direction socialiste un prisonnier de la droite. En effet, la politique algérienne se heurtant à l'hostilité des Communistes et de la gauche libérale française, le gouvernement a été obligé de s'appuyer sur la droite et même sur l'extrême-droite. Cela a créé une situation où l'existence du gouvernement dépend du vote des Indépendants. Selon que ceux-ci s'abstiennent ou votent contre, le gouvernement continue d'exister ou disparaît.

Cela signifie que, désormais, l'existence du gouvernement dépend de la droite. Celle-ci le maintiendra tant que sa politique sera conforme à ses intérêts. Mais dès que sa politique manifestera la moindre velléité d'indépendance, la droite le balayera.

C'est ainsi que, prisonnier de la droite, le gouvernement a été dans l'incapacité d'élaborer une politique économique d'envergure, il a été paralysé dans ses intentions de réforme et de simplification fiscale (projet Leenhardt) et, sur le plan social, s'est laissé acculer à l'épreuve de force. Pour trouver des ressources financières momentanées, il a été obligé de recourir à l'Emprunt en généralisant l'échelle mobile pour les capitaux, et cela au moment où il bloque les salaires et manipule l'indice des prix pour empêcher l'échelle mobile de jouer en faveur des petits salariés.

Maintenant que la situation économique et financière s'aggrave, que la tension sociale s'accroît, le gouvernement se trouve pris entre la droite qui refuse de payer les frais de la politique algérienne et les travailleurs qui ne veulent pas laisser se détériorer leur pouvoir d'achat.

Ainsi placé, le gouvernement se trouve dans l'obligation soit de céder à la droite et entrer en conflit avec les travailleurs, soit de s'opposer à la droite. Mais, dans ce dernier cas, il lui faudra, pour exister, s'appuyer sur les voix communistes.

Voilà comment, à cause de la guerre d'Algérie, le gouvernement s'est laissé acculer à une situation où, pour exister, il n'a plus que le choix entre un conflit avec les travailleurs ou un soutien communiste.

Dans les deux cas, il fait le jeu du Parti communiste. Et ce jeu a déjà porté ses fruits. En effet, la déstalinisation, les événements de Pologne, et surtout l'écrasement de la révolte du peuple hongrois offraient une belle occasion au Parti socialiste de regagner la confiance des travailleurs. Il n'en a rien été. Sans doute le Parti communiste a légèrement reculé tandis que le Parti socialiste et les organisations démocratiques progressaient quelque peu. Mais cela a été hors de proportion avec l'importance des événements qui se sont déroulés de l'autre côté du rideau de fer. Or, si le Parti communiste n'a pas souffert davantage de ces événements, c'est parce qu'il a bénéficié de la politique gouvernementale en Algérie, à Suez et dans le domaine économique et social.

★

COMMENT SORTIR DE CETTE SITUATION

PARCE QUE dans la réalité la situation n'apparaît pas aussi grave que nous la décrivons, le Parti aurait tort de croire que tout s'arrangera. Il faut, au contraire, profiter de ce que la crise sociale n'a pas

encore atteint son point culminant pour essayer de renverser la vapeur et sortir de cette situation.

Pour cela, la première chose à faire est de mettre fin à la guerre d'Algérie en s'engageant résolument dans la voie de la reconnaissance du droit à l'indépendance nationale de ce pays.

Puis, il faut organiser rapidement un Commonwealth avec tous les Territoires d'Outre-Mer dont la marche vers l'indépendance doit être accélérée.

Enfin, il faut réduire les crédits militaires autant qu'il sera nécessaire pour stopper l'inflation et faire face aux autres problèmes dont le financement doit primer tout.

Ces trois mesures prises de toute urgence, il faudra alors entreprendre la réalisation des tâches que les Congrès du Parti n'ont cessé de préciser :

Construction massive de logements locatifs et d'écoles ;

Réforme de l'enseignement ;

Développement de la recherche scientifique ;

Réforme administrative dans le sens d'une décentralisation ;

Réforme générale de la fiscalité en vue d'une simplification et d'un transfert des impôts frappant les objets de consommation sur les hauts revenus et bénéfices.

Planification de l'économie avec, comme objectif, développement par l'expansion économique et relever le pouvoir d'achat des travailleurs.

En politique étrangère, le Parti socialiste doit demeurer fidèle à la sécurité collective et l'arbitrage obligatoire, ce qui implique la suprématie de l'organisation internationale, en l'occurrence de l'O.N.U. Le Parti doit, en accord avec l'Internationale Socialiste, prendre l'initiative d'une réforme de cette institution en vue de lui attribuer des pouvoirs réels et de la munir d'une force armée internationale permanente qui devra progressivement se substituer aux Armées nationales.

Sur le plan européen, le Parti doit accélérer la construction de l'Europe et non la paralyser. Dans ce but, il doit prendre l'initiative de proposer les deux mesures suivantes :

1) *Libre circulation des personnes par la suppression de toutes formalités aux frontières ;*

2) *Accorder à tous les citoyens des pays de l'O.E.C.E., ou tout au moins de la C.E.C.A., la jouissance des droits politiques, quel que soit le pays de l'O.E.C.E. ou de la C.E.C.A. qu'ils habitent.*

Enfin, après quinze mois de gouvernement à direction socialiste, il apparaît nécessaire que le Congrès rappelle solennellement que le but du Parti socialiste, c'est la transformation de la société capitaliste en société socialiste, la suppression du colonialisme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la lutte pour la Paix par l'action et la solidarité internationale de tous les Travailleurs.

★

Jean-Pierre BIONDI (Oise) ; Robert BRESLER (Seine) ; Jacques GONDRE (Seine-et-Oise) ; Jean GOUZY (Seine) ; Pierre LEYRISSOUX (Seine) ; René LHUILLIER (Seine) ; Guy MARIMOT (Seine) ; Alfred REBEL (Seine) ; Pierre RIMBERT (Seine) ; Marcel ROUSSEAU (Seine) ; Albert VALLEE (Seine) ; André WEIL-CURIEL (Seine).

Coll. Fondation Jean Jaurès

Pour la tendance constante à la distribution égalitaire des richesses

LE Congrès, fidèle à l'enseignement de Jules Guesde affirmant que le socialisme a pour but « d'assurer le même **bien-être** à tous et sans distinction », de Paul Lafargue préconisant « **la distribution égalitaire** des richesses » et de Léon Blum se prononçant pour « **l'égal bien-être** et le bonheur commun des hommes »,

Proclame qu'aucune mesure prise par un gouvernement à direction socialiste ne doit avoir pour conséquence une aggravation de l'inégalité entre les citoyens ;

Exprime sa conviction que le souci de mettre de l'ordre dans la rémunération des Travailleurs des secteurs public et semi-public ne peut se traduire essentiellement par l'amélioration de la situation matérielle des seuls Agents placés au sommet de la hiérarchie ;

Fait confiance au Gouvernement présidé par le Secrétaire Général du Parti socialiste pour abroger **immédiatement** les articles 2 et 3 du décret du 16 février 1957 qui rompent la tendance constante, depuis un siècle et demi, à la diminution de l'écart entre les rémunérations maxima et minima dans la Fonction Publique.

REFERENCES

Jules GUESDE :

« *Collectivisme et Révolution* », page 27.

Paul LAFARGUE :

« *Le communisme et l'évolution* », page 25.

Léon BLUM :

« *Pour être socialiste* », pages 11 et 12.

Journal officiel du 17 février 1957 pages 1934 et 1935.

Pierre LAMARQUE,
membre de la section de
CHAUMONT (Hte-Marne)
Adhésion au Parti :
Septembre 1924.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Pour une Tribune libre à l'intérieur du Parti

DES l'instant qu'un camarade demande la création d'une tribune libre, il est souvent suspecté, soit de vouloir recréer les tendances cristallisées dans le Parti, soit de vouloir se livrer à une critique perpétuelle et systématique des camarades appelés à la direction.

Il n'en est pourtant rien; pour ma part, je trouve à l'existence d'une tribune libre à l'intérieur du Parti plusieurs avantages : permettre et favoriser l'exercice normal de la Démocratie interne, renforcer l'unité du Parti et, en conséquence, rendre le respect de la discipline nécessaire plus facile ; enfin participer à l'éducation socialiste des Militants.

★

NOTRE Parti est à juste titre fier d'être probablement le seul où la Démocratie s'exerce à l'intérieur et où les décisions des Congrès sont dictées par les Militants. Mais cet exercice n'a lieu effectivement qu'un mois par an, et cela me semble insuffisant et restreint donc l'exercice de cette Démocratie.

En effet, de plus en plus, l'on se rend compte que la vie politique ne marche plus à la cadence annuelle; l'accélération généralisée a gagné aussi les événements et ceux-ci évoluent presque tous les jours. Combien de fois a-t-on entendu répondre que tel texte ou résolution de Congrès n'a pas pu être appliqué en raison d'événement imprévus et imprévisibles par le Congrès et advenus depuis? Cette dernière année en est riche d'exemples dans tous les domaines de la politique.

Que devient alors le sort du camarade qui n'est pas tout à fait d'accord pendant les onze mois d'intercongrès ? Il lui est interdit d'exprimer à l'extérieur du Parti son opinion non conforme, et c'est normal. En contre-partie, il a la possibilité de la dire à l'intérieur. Nous savons tous par expérience que cela peut rarement dépasser le cadre de sa section. On comprend facilement que, pour certains, cela soit insuffisant. L'homme politique a un besoin constant de s'exprimer le plus largement possible.

Que penseraient des Socialistes d'un pays où toute opposition (ou non-conformisme) serait bâillonnée entre deux renouvellements de Parlement ou, si vous voulez, pendant onze mois par an ? Je suis convaincu que les Socialistes seraient unanimes à combattre pareil régime.

Je crains alors que les camarades non orthodoxes ne finissent par devenir, dans le Parti, comparables aux opposants du régime d'un tel pays. Ils deviendraient des Militants diminués ou amoindris.

C'est pourquoi une tribune libre, réservée aux Militants, remédierait à cet état de fait, et assurément l'exercice de la Démocratie interne y gagnerait et deviendrait plus complet.

L'unité du Parti et la discipline nécessaire y gagneraient aussi. Il me semble évident que tel camarade, à qui on aura donné à chaque occasion et d'une façon permanente la possibilité de dire à tous les Militants du Parti sa façon d'interpréter tel ou tel événement. éprouvera moins le besoin de le dire au dehors; et, chose plus importante, il se sentira plus engagé vis-à-vis des camarades avec qui il aura pu dialoguer.

Je suis pour ma part convaincu que si, au moment de la C.E.D. (dont j'ai été un ardent défenseur) on avait accordé une « Tribune libre » aux camarades opposés au Traité, on aurait eu, au sein du Groupe Parlementaire, beaucoup plus de Députés à suivre l'exemple de Depreux.

L'expérience prouve que le dialogue, la fréquentation, obligent les opposés à se respecter; s'enrichissant mutuellement, on a de la peine à rompre, à se séparer. La fraternité y gagne, l'unité se raffermit et devient plus volontaire. Ce deuxième avantage à une « Tribune libre » n'est pas négligeable.

J'ai eu l'occasion de parcourir plusieurs Sections et j'ai pu constater que les Militants manquaient beaucoup d'information, voire de formation. Les réunions étaient souvent vides et, vite, elles devenaient de moins en moins fréquentes. Ce mal est probablement commun à plusieurs Fédérations. Un effort est à faire pour l'éducation des Militants et je suis persuadé qu'une « Tribune libre » y aiderait. Nous savons maintenant que tel fait ou événement peut recevoir deux ou plusieurs interprétations tout autant socialistes. Il est honnête, donc, que chaque Miliant puisse avoir entre les mains, à chaque instant, les différentes interprétations. Son éducation socialiste pourrait se développer ainsi grâce à une « Tribune libre » et vivante.

★

CES différents avantages m'amènent à proposer à l'adoption par le Congrès de Toulouse la motion suivante:

LE Congrès charge le Comité Directeur d'instaurer dès le mois prochain, une « Tribune libre » à l'intérieur du Parti, réservée exclusivement aux Militants.

Le « Bulletin intérieur » sera utilisé à cet effet, sa parution deviendra mensuelle et la moitié de son volume sera réservée à la « Tribune libre ».

En conséquence, si besoin est, le prix de l'abonnement au « Bulletin Intérieur » pourra être raisonnablement augmenté.

Jacques KARILA
3e Section de Lyon.

Motion de la Fédération de Seine-et-Marne

LA Fédération de Seine-et-Marne, réunie le 18 mai 1957 :

— Rend hommage aux efforts accomplis par notre camarade Guy Mollet, chef du gouvernement à direction socialiste, tant sur le plan de la politique intérieure que sur le plan extérieur, et face au problème algérien ;

— Reconnaît qu'un gouvernement de coalition est obligé dans l'action de tenir compte de l'opinion des autres Partis de cette coalition ;

— Affirme toutefois que le Parti socialiste a des impératifs, qu'il doit, en toutes circonstances, affirmer sa volonté de paix (en Algérie et ailleurs) et sa volonté de justice économique et sociale.

EN CONSEQUENCE,

Sans méconnaître les difficultés de la tâche du présent gouvernement, consciente des efforts faits en Algérie et en T. O.-M., tant sur le plan politique, qu'économique et administratif,

— Déclare, devant l'insuffisance des résultats obtenus, que doit être instaurée une politique plus libérale et plus agissante, et

DEMANDE INSTAMMENT AU CONGRES :

— De prendre toutes décisions ou mesures susceptibles d'amorcer la réconciliation nécessaire et de conduire à l'indispensable dialogue que l'offre d'un cessez-le-feu inconditionnel, faite il y a dix-huit mois environ, n'a pas réussi à ouvrir,

Et, pour le cas où cette politique algérienne audacieusement humaine et typiquement socialiste ne pourrait être retenue et réalisée dans les meilleurs délais,

DE PRIER SES REPRESENTANTS AU POUVOIR DE RENONCER A LEUR MISSION GOUVERNEMENTALE DANS L'INTERET DU SOCIALISME, C'EST-A-DIRE : **DE LA JUSTICE ET DE LA PAIX !**

Le 18 mai 1957.

Pour le Comité fédéral :
la Secrétaire fédérale adjointe :
O. BUTTE.

Un terrain solide

(Voir aussi la motion « *Marché Commun et Mondialisme* »)
(« *BULLETIN INTERIEUR* » N° 89)

TANT que dure la course aux armements, nous nous trouvons sur un terrain glissant qui pourrait nous conduire à l'abîme, à un véritable « suicide collectif ».

Pour atteindre un terrain solide, nous devons prendre conscience que seul le *Fédéralisme Mondial* peut apporter une solution réaliste pour l'établissement de la Paix et de la Sécurité dans des conditions moins précaires.

Si nous voulons que notre pays apporte une contribution efficace au développement dans le monde d'une société « plus juste et plus fraternelle », nous devons abandonner nos conceptions partisanes et agir en vue de réaliser une large *union entre Français.*

Il faut que nous revenions à des conceptions plus saines au sujet du rôle des Membres d'un Parti démocratique dans un pays démocratique, et que nous reprenions à la base l'étude des principes et des méthodes à adopter pour édifier dans notre pays un *régime républicain* reposant sur des bases solides.

Paul BARRAUD
(5e Section).

CHAQUE JEUDI

Le Populaire Dimanche

répond à tout
riposte à tous

EN VENTE PARTOUT. Le numéro : 30 francs.

Le Gérant : Georges BRUTELLE
12, Cité Malesherbes, PARIS-9e

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A.
59-61, rue La Fayette, Paris-9e.

Coll. Fondation Jean-Jaurès